



MAYENNE
communauté

RAPPORT DE PRESENTATION

DU

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

DU BUDGET GENERAL

1. Les grands équilibresa) les résultats de clôture 2023

RESULTATS 2023	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT :	
Résultat de fonctionnement reporté	16 022 266,57
Recettes de l'année	36 005 362,10
Dépenses de l'année	-33 322 410,43
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	18 705 218,24
RESULTAT D'INVESTISSEMENT :	
Résultat d'investissement reporté	452 723,06
Recettes de l'année	3 997 221,07
Dépenses de l'année	-5 985 847,58
<u>RESULTAT DE CLOTURE</u>	1 535 903,45
Restes à réaliser dépenses	-3 913 688,78
Restes à réaliser recettes	1 931 254,01
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL	3 518 338,22

Au 31/12/2023, le résultat de clôture affiche un besoin de financement de **3 518 338 €**.

Par comparaison à l'exercice 2022, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2023 est plus favorable avec un résultat dégagé au 31/12 de 2 682 952 € (sans reprise d'excédent n-1) contre 1 784 649 € au 31/12/2022. A ce résultat 2023 de 2 682 952 € s'ajoute le résultat antérieur au 31/12/2022 de 16 022 267 € soit un résultat excédentaire cumulé au 31/12/2023 de 18 705 218 €. Ce dernier sert à financer le besoin de financement de 2023 de 3 518 338 €.

b) l'exécution du budget primitif 2023

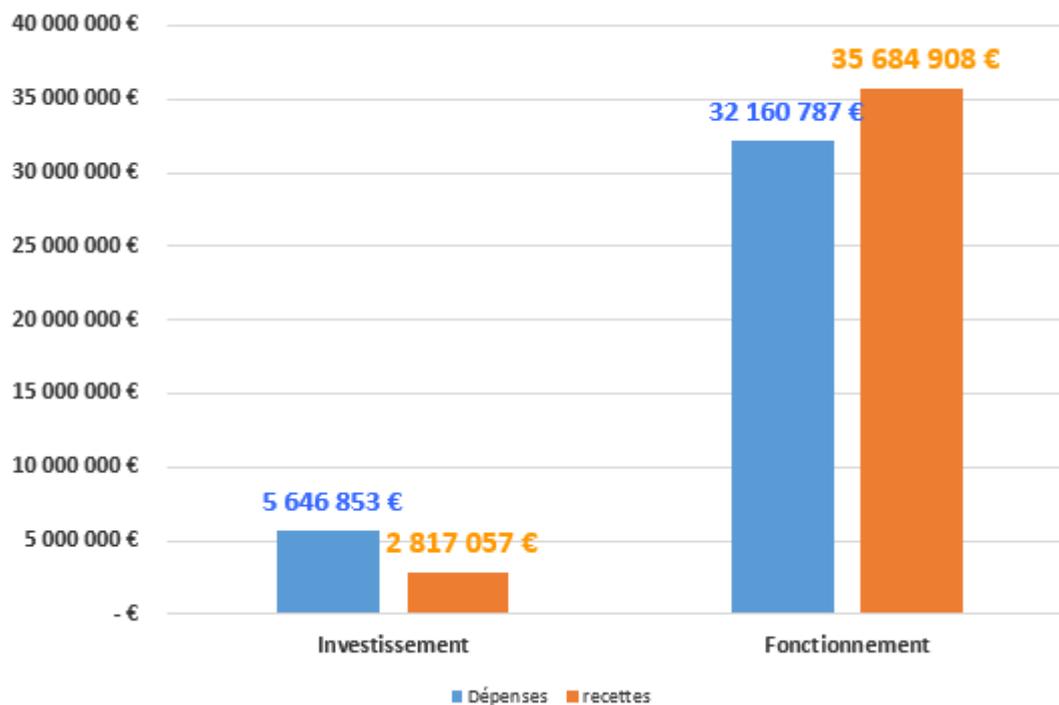
Le compte administratif 2023 permet de comparer les réalisations aux prévisions du budget primitif et ainsi de mesurer :

- le degré de sincérité budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif,
- la maîtrise des crédits tout au long de l'exercice.

Section de Fonctionnement -opérations réelles (ayant donné lieu à mouvement de trésorerie)				
	Crédits ouverts 2023	Réalizations 2023	Différentiel	
			Solde réalisations - prévisions	Taux de réalisation
Dépenses *	34 614 155,33 €	32 160 786,83 €	-2 453 369 €	93%
Recettes**	37 464 510,91 €	35 684 907,53 €	-1 779 603 €	95%
* hors dépenses imprévues				
** hors reprise de résultat antérieur				

Section d'investissement -opérations réelles (ayant donné lieu à mouvement de trésorerie)				
	Crédits ouverts 2023	Réalizations 2023	Différentiel	
			Solde réalisations - prévisions	Taux de réalisation
Dépenses	23 964 547,59 €	5 646 853,01 €	-18 317 695 €	24%
Recettes**	4 869 202,38 €	2 817 057,47 €	-2 052 145 €	58%
** hors reprise de résultat antérieur				

Exécution budgétaire - montants mandatés par exercice



L'exécution de l'exercice 2023 montre que la section d'investissement fait ressortir un déficit de 2 829 795 € et la section de fonctionnement un excédent de 3 524 121 €. (hors reprises de résultat à la clôture de l'exercice précédent).

c) l'analyse comparative des comptes administratifs sur 3 ans par section budgétaire :

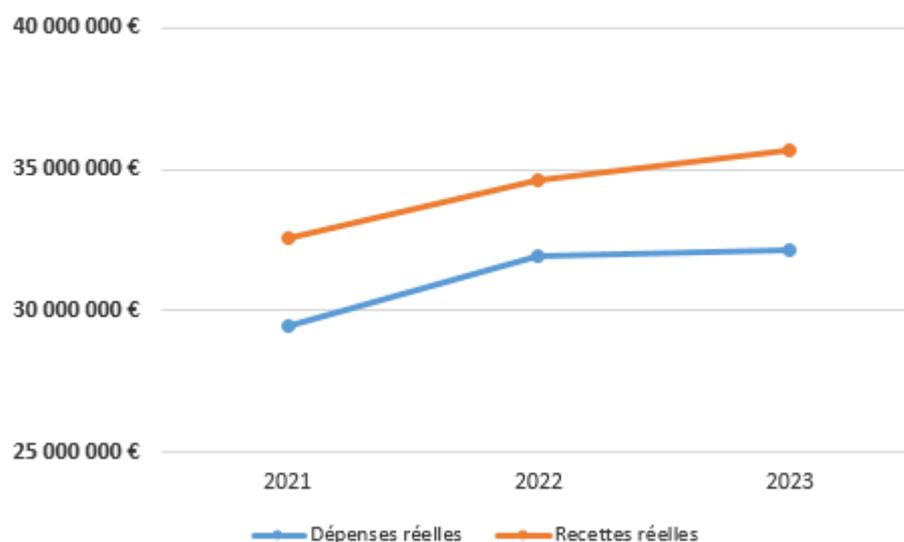
En section de fonctionnement :

Section de fonctionnement :	2021	2022	2023	Evolution 2022 2023
Dépenses				
réelles	29 443 030	31 931 468	32 160 787	0,72%
ordre	1 261 468	2 331 542	1 161 624	-50,18%
Total	30 704 498	34 263 010	33 322 410	-2,75%
Recettes				
réelles	32 578 611	34 622 038	35 684 908	3,07%
ordre	227 708	1 098 224	320 455	-70,82%
Total	32 806 319	35 720 262	36 005 362	0,80%

- **2021** : constat d'une progression de nos dépenses et de nos recettes avec des recettes qui progressent plus rapidement (+2,79% en variation annuelle) que les dépenses (+ 2,02% en variation annuelle), avec la persistance de la crise sanitaire du Covid 19 (soutien aux entreprises ; produits d'hygiène ; centre de vaccination).
- **2022** : constat inverse à 2021, effet ciseau, les dépenses progressent plus rapidement que les recettes sous l'effet de la poussée inflationniste (conflit ukrainien, crise énergétique), de la remontée du point d'indice (1^{er} juillet 2022 de 3,5%), des dépenses nouvelles (Plan Climat Air Energie Territorial, Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique ...) ou des dépenses transférées (transport, jeunesse).
- **2023** : constat inverse à 2022, absence d'effet ciseau, les recettes sont dynamiques et progressent nettement alors que la progression des dépenses est contenue. Comparativement à 2022 (crise énergétique) en 2023, l'inflation nationale marque le pas : après + 6% en 2022 elle atteint + 4,8% en 2023.

A l'origine du dynamisme des recettes en 2023 on trouve le poste fiscal qui explique en grande partie la progression de nos recettes de fonctionnement (augmentation des bases de +7,1%, versement mobilité, taxe de séjour, fractions de TVA).

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2020 à 2023



Section d'investissement :

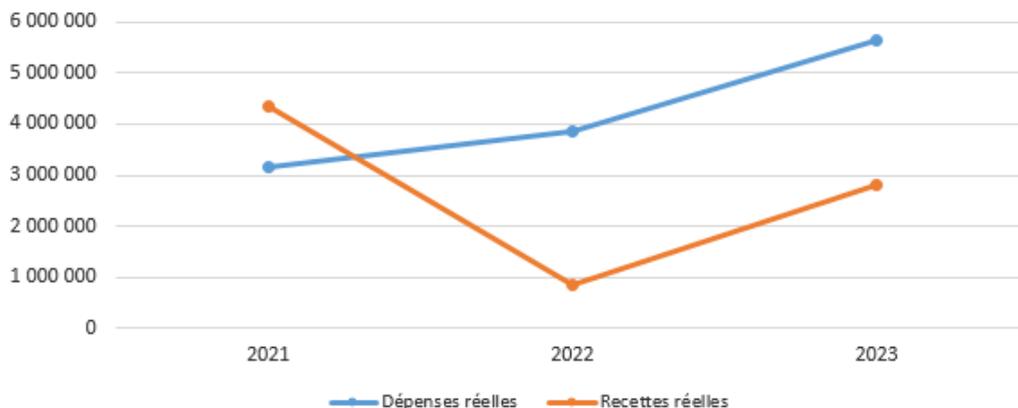
Section d'investissement:	2021	2022	2023	Evolution 2022 2023
Dépenses				
réelles	3 158 500	3 847 701	5 646 853	46,76%
ordre	390 408	1 111 674	338 995	-69,51%
Total	3 548 908	4 959 375	5 985 848	20,70%
Recettes				
réelles	4 347 769	844 077	2 817 057	233,74%
ordre	1 424 168	2 344 992	1 180 164	-49,67%
Total	5 771 937	3 189 069	3 997 221	25,34%

Depuis 2021, la reprise de l'investissement est continue même si le taux de réalisation demeure d'un niveau faible du fait de la phase de construction/étude des nouveaux projets (pôle culturel et jeunesse de Lassay ; halte fluviale ; maison des alternants, espaces jeunes de Mayenne ; pôle échange multimodal ; lieu de diffusion ; fonds de concours aux communes...).

En 2023, on constate une progression importante de nos dépenses d'équipement avec :

- D'une part une exécution accentuée des actions inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement comme :
 - ✓ le pôle culturel et jeunesse de Lassay (1 052 798 € en 2023 contre 637 872 € en 2022),
 - ✓ la Maison des Alternants (520 292 € en 2023 contre 48 651 € en 2022),
 - ✓ la halte fluviale de Mayenne (694 218 € en 2023 contre 83 468 € en 2022),
 - ✓ le local jeunesse de Mayenne (166 270 € en 2023 contre 103 604 € en 2022), des acquisitions de terrains à Moulay notamment (522 108 €) dans un objectif de réserves foncières,
 - ✓ des soutiens aux bailleurs sociaux dans le cadre de leurs opérations de réhabilitation (250 700 € en 2023 contre 106 650 € en 2022),
- D'autre part la première année de mise en œuvre du pacte financier fiscal et solidaire avec dans le cadre du levier péréquation et solidarité des fonds de concours classiques versés à 8 communes membres pour 442 610 € en 2023.

Évolutions des dépenses et recettes réelles d'investissement de 2020 à 2023

**2. La section de fonctionnement**

a) les dépenses réelles de fonctionnement 2023 de Mayenne Communauté

Les dépenses budgétaires réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 6 catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les atténuations de produits (les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire envers les communes membres)
4. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
5. Les charges financières (intérêts des emprunts)
6. Les charges exceptionnelles (autres dépenses).

Après avoir enregistré en 2021 une progression des dépenses de 2% à + 653 382 €, puis en 2022 une progression de 8% à + 2 488 438 €, les dépenses réelles augmentent de 0,7% en 2023 à + 229 319 €. En 2023, on constate une décélération de nos dépenses. On note que cette augmentation annuelle locale de + 0,7% se situe à un niveau inférieur à l'inflation nationale 2023 (+ 4,8 %) ou encore à celle du panier du Maire (+ 7,7% au premier semestre 2023).

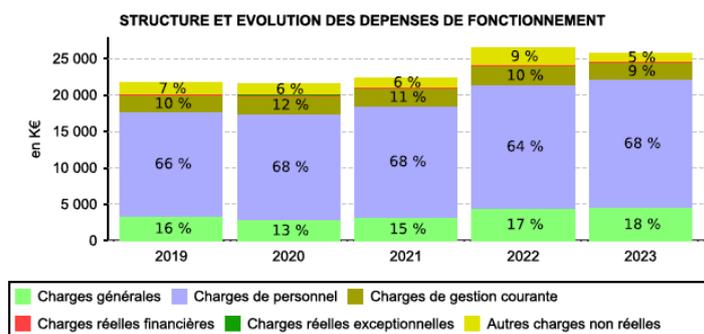
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisés 2022 à 2023 en €	Ecart réalisés 2022 2023 en %	Ecart réalisé 2023 prévision BP en €	Taux de réalisation 2023
Charges à caractère général	3 285 020 €	4 529 445 €	5 713 063 €	4 581 788 €	52 342 €	1%	-1 131 276 €	80%
Charges brutes de personnel	15 626 051 €	17 095 128 €	18 303 644 €	17 864 477 €	769 349 €	5%	-439 167 €	97,6%
Atténuations de produits	7 918 671 €	7 541 012 €	7 306 707 €	7 306 731 €	-234 282 €	-3%	24 €	100%
Subventions et participations	2 450 089 €	2 614 541 €	3 115 901 €	2 238 826 €	-375 715 €	-14%	-188 260 €	72%
Intérêts de la dette	149 832 €	134 589 €	136 900 €	135 720 €	1 131 €	1%	-5 794 €	99%
Autres dépenses	13 367 €	16 752 €	37 940 €	33 246 €	16 494 €	98%	-3 513 €	88%
Dépenses imprévues			500 000 €					
TOTAL DEPENSES REELLES	29 443 030 €	31 931 468 €	35 114 155 €	32 160 787 €	229 319 €	0,7%	-1 767 986 €	93%

C'est le chapitre des charges de personnel qui enregistre la plus forte progression (+5%) liée notamment à la revalorisation du point d'indice de juillet 2022 (+3,5% sur une année pleine en 2023) et de juillet 2023 (+1,5%).

Dans le même temps deux chapitres présentent des baisses importantes (cumulé à - 609 997 €) neutralisant à 80% l'augmentation des charges de personnel :

- Le chapitre des atténuations de produits enregistrent une baisse (baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire versée aux communes membres en conformité avec le pacte financier fiscal et solidaire),
- Le chapitre des subventions et participations qui enregistre une baisse de 375 715 € en lien avec la baisse des déficits des zones d'activités et avec la baisse des subventions versées aux associations (en lien avec l'évolution du statut de l'Office de Tourisme d'une association à un EPIC).

Globalement le taux de réalisation 2023 des dépenses réelles de fonctionnement ressort à 93%. Il s'élevait par comparaison à 97% en 2022.



En 2023, les charges de personnel brutes retrouvent leur poids de 2021 et 2020 : 68% des dépenses de fonctionnement.

Procédons à une analyse par chapitre (ou catégorie) de dépenses.

* **les charges à caractère général** . Elles s'élèvent en 2023 à **4 581 788 €**.

Elles représentent 14% des dépenses réelles de fonctionnement de l'année et progressent faiblement à +1% soit +52 342 € en valeur.

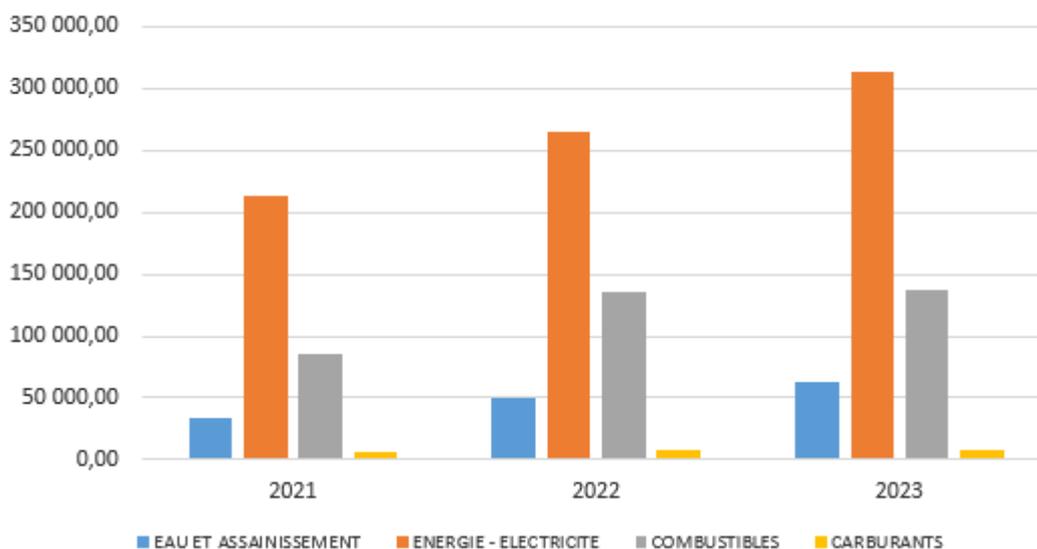
	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
SDIS pour ex CCPM	824 447 €	842 377 €	883 707 €	41 330 € (1)
Les contrats de prestations de services	343 475 €	613 051 €	628 390 €	15 339 € *
Rémunération d'intermédiaires	246 903 €	587 913 €	378 171 €	-209 742 € (2)
Les fluides eau, électricité, combustible	338 004 €	458 494 €	521 595 €	63 102 € (3)
Les achats des services	331 098 €	387 230 €	415 332 €	28 103 € *
Remboursement de frais aux communes membres, aux budgets annexes, à d'autres CC, au Département	235 078 €	318 824 €	344 042 €	25 219 €
Locations mobilières et immobilières	218 551 €	262 462 €	264 791 €	2 328 €
L'entretien des autres biens et leur maintien	98 524 €	127 400 €	158 265 €	30 865 € *
Publicité, publications et relations publiques	72 358 €	154 077 €	138 003 €	-16 073 €
L'entretien des terrains	77 489 €	110 554 €	114 873 €	4 318 € *
Divers documentation et formation	47 185 €	103 462 €	147 654 €	44 192 € (4)
Frais postaux et télécommunications	84 877 €	81 084 €	95 553 €	14 469 € *
Les études	21 503 €	80 849 €	124 993 €	44 144 € (5)
L'entretien de nos locaux (nettoyage externalisé)	77 451 €	75 969 €	3 522 €	-72 447 € (6)
Divers dont Redevance déchets	51 042 €	57 337 €	55 681 €	-1 656 €
Taxes foncières et autres impôts	56 989 €	59 679 €	59 194 €	-484 €
L'entretien de nos bâtiments	30 357 €	53 946 €	59 675 €	5 729 € *
Transports	27 620 €	39 839 €	51 894 €	12 054 € *
Location entretien et acquisitions des vêtements de travail	44 566 €	38 935 €	48 723 €	9 788 € *
Déplacements, missions et réception	21 311 €	37 220 €	46 001 €	8 782 €
Les primes d'assurances	29 624 €	28 436 €	31 742 €	3 306 € *
L'entretien de nos véhicules	4 886 €	8 649 €	6 460 €	-2 189 €
Services bancaires	1 682 €	1 659 €	3 525 €	1 866 €
	3 285 020 €	4 529 445 €	4 581 788 €	52 342 €

Même si l'inflation annuelle 2023 (4,8% au niveau national) est moins marquée qu'en 2022 (6% au niveau national), nos dépenses de fonctionnement continuent de subir l'augmentation des prix (cf les lignes marquées d'un *).

- (1) La dépense liée au contingent SDIS pour les communes de l'ex CCPM évolue selon l'inflation n-1. Au titre de 2023, nous avons subi une augmentation annuelle de 4,9%.
- (2) La rémunération d'intermédiaires enregistre une économie annuelle de 209 742 € en 2023. A l'origine de cette forte diminution on trouve principalement :

- a. les dépenses liées au service de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (dep annuelle 2022 de 179 995 € ; dep annuelle 2023 de 27 743 €),
 - b. la fin des externalisations de l'entretien des locaux du Gand Nord (- 39 146 €) et de la Vague (- 67 915 €),
 - c. la baisse de la dépense du musée dans le cadre de ses animations (dep 2022 de 74 688 € ; dep 2023 de 45 421 €).
- (3) La dépense des fluides (eau, électricité, combustibles, carburant) pour 2023 s'élève à 521 595 €. Elle progresse annuellement de 63 102 €

Évolution des fluides sur 3 exercices



zoom fluides LA VAGUE			
	2021	2022	2023
EAU ET ASSAINISSEMENT	13 283,15 €	33 020,09 €	45 517,82 €
ENERGIE - ELECTRICITE	118 274,05 €	139 615,08 €	143 903,84 €
COMBUSTIBLES	37 260,93 €	49 366,84 €	48 118,43 €
	168 818,13 €	222 002,01 €	237 540,09 €

zoom fluides GRAND NORD			
	2021	2022	2023
EAU ET ASSAINISSEMENT	863,47 €	1 414,37 €	1 818,55 €
ENERGIE - ELECTRICITE	35 194,81 €	52 299,88 €	54 187,88 €
COMBUSTIBLES	18 206,36 €	46 418,55 €	52 411,59 €
	54 264,64 €	100 132,80 €	108 418,02 €

- (4) La dépense de formation du personnel a doublé entre 2022 et 2023 avec une dépense 2023 de 85 113 € contre 40 080 € en 2022.
- (5) La dépense des études en 2023 atteint 124 993 €. Elle a concerné la préparation du transfert de la compétence eau et assainissement (28 765 €), les friches commerciales (44 016 €), le devenir de la base de loisirs de la Haie Traversaine (19 962 €), un diagnostic amiante sur le bâtiment de la gendarmerie du Ribay (1 500 €), les futurs transferts de compétences (5 802 €), un diagnostic informatique (2 940 €), l'impact la DGF de la Gestion Unifiée du Personnel (7 346 €), un diagnostic sur les besoins en matière de services petite enfance du territoire (12 000 €).

Examinons ci-après la décomposition des dépenses 2023 du chapitre par domaine d'intervention pour cibler les variations.

	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022	variation annuelle en % 2023/2022	
SDIS pour communes de l'ex CCPM	824 447 €	842 377 €	883 707 €	41 330 €	5%	*
Services culturels (médiathèque, musée, conservatoire, cinéma)	744 745 €	901 862 €	942 140 €	40 278 €	4%	*
Action économique (SERE + ateliers relais+ forum)	193 268 €	217 970 €	251 176 €	33 206 €	15%	*
Centre aquatique	345 645 €	433 469 €	413 395 €	-20 074 €	-5%	
Jeunesse dont services communs	82 416 €	141 753 €	173 802 €	32 049 €	23%	(1)
Services généraux (administration générale + France services)	362 409 €	491 952 €	604 080 €	112 128 €	23%	(2)
Camping, tourisme, bateau promenade, forum	83 821 €	193 342 €	139 110 €	-54 231 €	-28%	
Santé Social (dont aire d'accueil gens du voyage)	168 834 €	188 214 €	140 967 €	-47 247 €	-25%	
Amenagement, Environnement	159 343 €	242 519 €	250 136 €	7 617 €	3%	
Transport public + mobilité	224 429 €	522 355 €	623 404 €	101 049 €	19%	(3)
Logement (PLH ; PTRE)	42 251 €	251 509 €	69 819 €	-181 690 €	-72%	(4)
Circuits de randonnées	40 284 €	75 570 €	62 862 €	-12 708 €	-17%	
Relai Petite Enfance	13 128 €	26 552 €	27 189 €	636 €	2%	
	3 285 020 €	4 529 445 €	4 581 788 €	52 342 €	1%	

Les variations s'expliquent par les éléments suivants :

- (1) Cette progression annuelle de 32 049 € s'explique par l'augmentation des animations jeunesse proposées.
- (2) En raison d'erreur sur le prix du marché facturé par EDF (via le marché avec le TEM 53), les factures d'électricité ont été rejetées à partir de second trimestre 2023 sans que le distributeur ne les corrige. Un montant de 73 649 € a été rattaché à l'exercice sans qu'il soit affecté par service consommateur (dépense non ventilée).
- (3) A l'origine de cette progression de 101 049 € deux explications : d'une part l'effet de la révision du marché du transport urbain sur la Ville de Mayenne avec les cars bleus (dep 2023 de 579 334 €), d'autre part, le développement des actions d'incitations au covoiturage (dep 2023 de 43 968 €)
- (4) La dépense liée à l'animation de la Plateforme de Rénovation Énergétique a nettement diminuée en 2023 (- 152 588 € entre 2023 et 2022).

* **Les dépenses de personnel 2023 = 17 864 477 €**

Le taux de réalisation 2023 des dépenses de charges de personnel est de 97,6%. Il se dégrade au regard de celui de 2022 (99,6%).

Au regard de l'année 2022, ce chapitre de dépense présente une progression de 5% à + 769 349 €. Les éléments à l'origine de cette progression :

L'exercice 2023 a été marqué par des éléments conjoncturels et structurels.

Éléments conjoncturels :

- Double évolution des grilles des agents de catégorie C et B en mai et juillet 2023 visant à relever l'indice minimum de paie (éléments inconnus au moment du vote du budget)
- Revalorisation de la valeur du point d'indice de 1,5 % à compter de juillet 2023 (estimé à 133 600 € pour 6 mois)
- Triple revalorisation du SMIC en janvier, mai et août 2023
- Versement de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 26 000€

Éléments structurels :

- Poursuite de la politique de titularisation d'agents contractuels (5 agents d'animation périscolaire)
- Nomination de 19 agents au titre de la campagne d'avancements de grade et de la promotion interne (impact budgétaire estimé à 2 600 € pour l'année 2023)
- Le turnover, les postes provisionnés et non lancés ou non pourvus, les jours de grève sont d'autant éléments ayant contribué à atténuer les progressions de charges citées.

Les dépenses de personnel selon leur affectation :

Les charges de personnel	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022	variation annuelle en % 2023/2022
Services administratifs généraux	1 204 690 €	1 302 435 €	1 559 023 €	256 588 €	20%
Conservatoire musique et danse	1 104 439 €	1 148 352 €	1 217 494 €	69 142 €	6% *
Médiathèque dont ludothèque et minilab	817 900 €	899 284 €	955 005 €	55 721 €	6%
Musée	296 865 €	320 046 €	329 219 €	9 173 €	3%
Action culturelle dont croq les mots	215 671 €	237 459 €	227 197 €	-10 262 €	-4%
Kiosque	95 173 €	86 574 €	87 915 €	1 342 €	2% *
sous total compétence culturelle	2 530 048 €	2 691 714 €	2 816 830 €	125 116 €	5%
La Vague	694 108 €	755 971 €	772 763 €	16 792 €	2%
Jeunesse	165 039 €	286 558 €	341 598 €	55 041 €	19% *
Relais Petite Enfance et coordination handicap	116 451 €	123 749 €	167 755 €	44 005 €	36% *
Sous total compétence enfance jeunesse	281 490 €	410 307 €	509 353 €	99 046 €	24%
Santé dont Contrat local de santé	35 731 €	64 390 €	99 039 €	34 648 €	54% *
Centre de vaccination	8 197 €	1 968 €	0 €	-1 968 €	-100%
Gens du voyage	38 063 €	9 759 €	19 300 €	9 542 €	98% *
France Services	81 877 €	181 792 €	188 922 €	7 130 €	4% *
Centre de santé	0 €	41 243 €	214 254 €	173 011 €	419% **
Sous total santé aire d'accueil et France services	163 869 €	299 152 €	521 515 €	222 364 €	74%
Logement	73 698 €	54 694 €	45 774 €	-8 919 €	-16%
Petites villes de demain	20 091 €	20 091 €	26 213 €	6 121 €	30% *
Urbanisme (ADS)	148 998 €	145 838 €	170 548 €	24 711 €	17% *
Environnement PCAET	18 257 €	42 912 €	42 566 €	-347 €	-1% *
Prestations de services	268 337 €	286 806 €	293 792 €	6 986 €	2% **
SPANC	58 527 €	60 738 €	75 239 €	14 501 €	24% **
Déchets ménagers	1 027 147 €	1 126 148 €	1 145 287 €	19 139 €	2% **
Bureau d'études et services techniques	171 467 €	203 517 €	356 034 €	152 517 €	75%
Mobilité	0 €	22 054 €	0 €	-22 054 €	-100%
Sous total services ADS; environnement; déchets;spanc;services techniques	1 766 429 €	1 962 798 €	2 155 453 €	192 655 €	10%
SERE	135 909 €	155 107 €	160 244 €	5 137 €	3%
Territoire zero chômeurs longue durée	33 881 €	33 881 €	36 846 €	2 965 €	9% *
Leader	117 397 €	109 673 €	152 853 €	43 181 €	39% **
Attractivité commerces	10 429 €	66 676 €	47 293 €	-19 383 €	-29% *
Forum métiers d'arts	48 312 €	51 486 €	52 650 €	1 164 €	2%
Camping	60 839 €	85 642 €	84 224 €	-1 418 €	-2%
Animations touristiques	7 287 €	7 869 €	10 891 €	3 021 €	38%
sous total compétence économie	380 172 €	510 334 €	545 002 €	34 668 €	7%
ANTENNE VILLE de Mayenne	8 605 245 €	9 162 416 €	8 984 537 €	-177 879 €	-2%
	15 626 051 €	17 095 128 €	17 864 477 €	769 349 €	5%

Les services annotés d'un * sont ceux qui bénéficient de financement publics externes (Etat, communes membres, associations, Département, CAF, Région).

Les services annotés de ** sont ceux dont les dépenses de personnel sont remboursées par les budgets annexes correspondants.

- * **Les atténuations des produits** s'élèvent en 2023 à **7 306 731 €** contre 7 541 012 € en 2022.

Cette catégorie de dépenses représente 23% de nos dépenses réelles de fonctionnement. Elle se situe en seconde position après les dépenses de personnel (56%). En 2023, les dépenses affectées à ce chapitre enregistrent une économie qui s'explique par la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée aux communes membres.

	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022	variation en % 2023/2022
Attributions de compensation	7 169 364 €	6 756 209 €	6 822 688 €	66 479 €	1%
Dotation de Solidarité Communautaire	589 800 €	641 782 €	301 343 €	-340 439 €	-53%
Reversement conventionnels de fiscalité	44 260 €	44 546 €	45 240 €	693 €	2%
Fonds de Péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	87 392 €	98 475 €	87 832 €	-10 643 €	-11%
Autres restitutions au titre de dégrèvement CFE	27 855 €			0 €	
Reversement TVA sur trop perçu n-1			49 628 €	49 628 €	
	7 918 671 €	7 541 012 €	7 306 731 €	-234 282 €	-3%

Ce chapitre comprend 2 groupes de dépenses : d'une part les dépenses en direction des communes membres (avec l' AC et la DSC) et d'autre part les autres dépenses liées à la fiscalité à reverser (FPIC, TVA, IFER).

- les Attributions de Compensation (AC) versées aux Communes membres pour **6 822 688 €** montant supérieur à 2022 de 66 479 € en lien avec les dernières CLECT à savoir :
 - La CLECT du 17 mars 2022 actant le transfert au 01/07/2021 de la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité entraînant une minoration d'AC pour la Ville de Mayenne qui avait entraîné une minoration en 2022 auprès de la Ville de Mayenne de 6 mois supplémentaire pour rattraper 2021 dans la mesure où la CLECT n'avait été organisée qu'en 2022. En 2023, la minoration Ville de Mayenne a été de 149 632 €, montant annuel désormais fixe.
 - La CLECT du 29 septembre 2022 actant l'extension de la compétence jeunesse minorant les AC des 33 communes d'un montant total de 188 707 €.
 - La CLECT du 20 juin 2023 actant le transfert au 01/01/2023 de la prévention santé UC IRSA et de la maison des adolescents se traduisant par une minoration d'AC pour la Ville de Mayenne de 8 337 €.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été fixée pour 2023 à **301 343 €** et déterminée conformément au pacte financier et solidaire (2021-2026) du 25/11/2021 selon les conditions d'octroi suivantes :
 - enveloppe plancher annuelle de 300 000 €,
 - une indexation de l'enveloppe sur le taux d'épargne brute constaté l'année N-1 de Mayenne Communauté selon le calcul établi au vu des données figurant sur les fiches AEF du Trésor Public,
 - un seuil de taux d'épargne brute fixé à 10% pour déclencher l'indexation,
 - une majoration de la DSC déterminée comme suit : (écart supérieur à 10% du taux x produits de fonctionnement réels) x 50%,
 - une répartition de l'enveloppe selon les 5 critères en les pondérant de façon identique à 20% avec les 2 critères obligatoires pondérés par la population (revenu/habitant ; insuffisance du potentiel financier par habitant) et 3 critères complémentaires (effort fiscal ; charges de centralité ; ruralité/éloignement de la ville centre).

Le taux d'épargne brute constaté en 2022 étant de 10,01 %, la majoration de DSC a été calculée à 1 343 €. Aussi l'enveloppe de la DSC 2023 à redistribuer aux 33 communes a été fixée à 341 343 € (300 000 € + 1343 €).

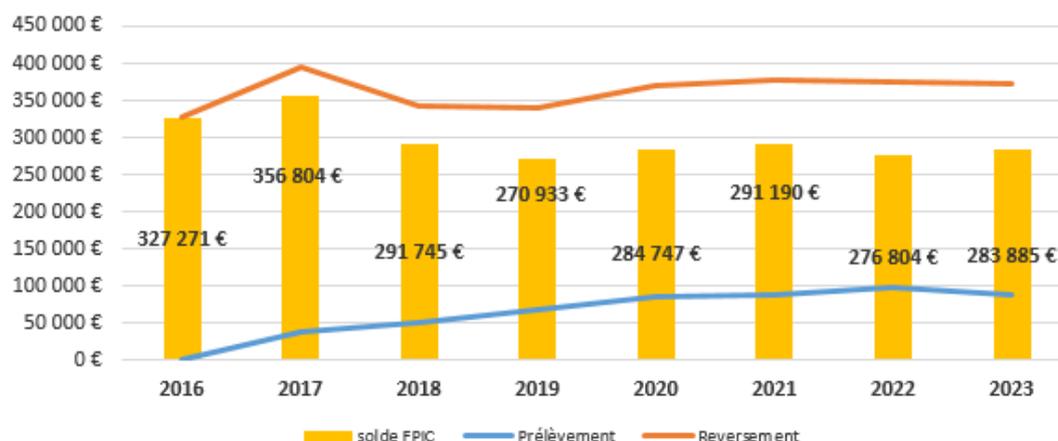
- le prélèvement du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et

Communales (FPIC) a représenté une dépense de 87 832 € en 2023 (98 475 € en 2022 ; 87 392 € en 2021; 84 697 € en 2020 ; 69 275 € en 2019 ; 50 622 € en 2018 et 38 429 € en 2017).

Le FPIC, pour rappel, est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certains territoires pour la reverser à des territoires moins favorisés. Certains territoires sont bénéficiaires et contributeurs comme c'est le cas pour Mayenne Communauté depuis 2017.

En 2023, Mayenne Communauté a été contributrice pour 87 832 € et dans le même temps a perçu 371 717 €. Il est rappelé que depuis 2016, la répartition du FPIC se fait selon le régime de droit commun tel que notifiée par les services de l'État. Le solde 2023 est plus favorable en 2023 qu'en 2022 (+ 7081 €).

L'évolution du FPIC depuis 2016



- La mise en œuvre du pacte de solidarité envers les communes par le biais du reversement d'une partie de la fiscalité perçue aux titres des éoliennes aux communes membres d'implantation (30% de l'IFER à Hardanges et St Julien du Terroux soit un total reversé de **44 239,70 €**)
- Le reversement de la TVA n-1 trop perçue pour 49 628 €. Cette recette de TVA se substitue à l'ex taxe d'habitation. Elle est versée à partir d'un montant prévisionnel en n puis selon la TVA définitive nationale elle est ajustée en plus ou en moins en n+1. En l'espèce en 2022 nous avons trop perçu de TVA ce qui s'est traduit par un reversement en 2023 de 49 628 €.

✖ Les subventions et participations ou charges de gestion courante :

Elles s'élèvent pour 2023 à **2 238 826 €** en diminution de 14 % (- 375 715 €) par rapport à 2022 qui s'explique par la baisse des déficits de zones d'activités à prendre en charge (- 408 927 € entre 2022 et 2023) et par la baisse des subventions versées aux associations (-70 131 €).

Les charges de gestion courante	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022	variation annuelle en % 2023/2022
Subventions de fonctionnement aux associations et aux entreprises	1 695 960 €	1 518 633 €	1 448 501 €	-70 131 €	-5%
Indemnités et charges des élus	220 436 €	228 791 €	239 936 €	11 145 €	5%
Contributions au SDIS des communes de l'ex CCHL	157 545 €	161 268 €	169 180 €	7 912 €	5%
Déficits des budgets annexes de zones n-1	200 225 €	473 011 €	64 084 €	-408 927 €	-86%
Déficit du budget du centre de santé	0 €	26 380 €	52 703 €	26 323 €	100%
Contributions diverses	20 073 €	240 €	27 688 €	27 448 €	11437%
Contribution au Sybama	96 294 €	96 294 €	100 772 €	4 478 €	5%
Contributions au Département pour prévention spécialisée et Pays d'Art et d'Histoire	38 887 €	39 906 €	45 261 €	5 355 €	13%
Autres (SACEM, créances admises en non valeur)	20 669 €	64 018 €	69 701 €	5 682 €	9%
Contribution aux communes membres		6 000 €	21 000 €	15 000 €	250%
	2 450 089 €	2 614 541 €	2 238 826 €	-375 715 €	-14%

Zoom sur le soutien financier 2023 apporté aux associations pour un total de **1 448 501 €**. Ainsi Mayenne Communauté a consacré 4,5% de ses dépenses de fonctionnement (réelles) au soutien aux associations. Le domaine de la culture représente 63% des subventions attribuées en 2023.

	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022	variation en % 2023/2022
Culture	903 407 €	909 497 €	911 447 €	1 950 €	0%
Tourisme	265 364 €	252 280 €	168 536 €	-83 744 €	-33%
Environnement	39 850 €	42 400 €	51 000 €	8 600 €	20%
Economie	210 528 €	193 660 €	192 864 €	-796 €	0%
Soutien aux entreprises crise sanitaire	148 904 €	0 €	0 €	0 €	
Jeunesse et micro crèche	54 500 €	84 500 €	96 500 €	12 000 €	14%
Logement	27 538 €	6 093 €	9 769 €	3 676 €	60%
Mobilité		3 500 €	0 €	-3 500 €	-100%
Santé et Contrat Local de santé	28 034 €	14 223 €	7 405 €	-6 817 €	-48%
Gens du voyage	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0%
Autres	11 834 €	6 480 €	4 980 €	-1 500 €	-23%
	1 695 960 €	1 518 633 €	1 448 501 €	-70 131 €	-5%

En matière de tourisme la transformation de l'association Office de tourisme intercommunal en un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) au 1^{er} septembre 2023, explique la diminution de la subvention versée (en lien avec le niveau de trésorerie à la date de dissolution de l'association). La subvention versée en 2023 à l'association OT a été de 168 086 € contre 251 230 € en 2022. En 2023 s'ajoute au domaine tourisme une subvention de 450 € versée à l'association gérant la halte fluviale de Montgiroux.

En matière de jeunesse l'exercice 2023 a supporté une subvention d'un niveau normal à l'association LES POSSIBLES. Elle avait en effet été exceptionnellement diminuée en 2022 de 10 000 € du fait de l'absence pendant 3 mois de l'agent en charge de l'animation du point information jeunesse. En 2023 une subvention de 2 000 € a été attribuée à cette association LES POSSIBLES pour contribuer au financement du déplacement d'un groupe de jeunes au festival d'Avignon.

Pour rappel, en 2021, Mayenne Communauté avait mis en place un second fonds de soutien (délib du 14/01/2021) pour les entreprises impactées par la seconde vague de l'épidémie du Covid 19. Elle a ainsi soutenu 66 entreprises pour un total de 148 904 €.

On note une dépense de 21 000 € pour deux contributions versées aux communes de Mayenne dans le cadre de l'accueil de l'arrivée du Tour de la Région (15 000 €) et de Lassay les Châteaux pour l'accueil de l'arrivée des boucles de la Mayenne.

La seconde source d'économie dégagée par ce chapitre des charges de gestion courante provient de la baisse des déficits n-1 de zones d'activités entre les exercices 2022 et 2023. Les déficits de fonctionnement des ZA de 2021 à prendre en charge en charge par le budget principal en 2022 se

sont élevés à 472 857 €. Ils concernaient les zones du Berry (330 342 € ; de Poirsac 3 (51 028 €) et de La Lande (91 487 €). Sur 2023, le budget principal a pris en charge le déficit du budget des ZA du Berry (7 176 €) et de Poirsac 3 (56 908 €) soit un total de 64 084 € bien en dessous de celui pris en charge sur l'exercice précédent.

A noter que l'exercice 2023 a également couvert le déficit prévisionnel du budget annexe du centre de santé pour un total de 52 703 €. En 2022, ce déficit prévisionnel a été pris en charge pour 26 380 € avec un budget créé en mai 2022 (fonctionnement sur 8 mois).

× **Les charges financières :**

Elles correspondent aux intérêts de la dette. Mayenne Communauté a supporté à ce titre une dépense de **135 720 €** quasi équivalente à celle de 2022 (134 589 € en 2022) répartie en 129 123 € d'intérêts réglés à l'échéance et en 4 996 € d'intérêts courus non échus. La dette de Mayenne Communauté est détaillée en fin de rapport (pages 37 et suivantes)
Cette dépense représente 0,4% des dépenses réelles de fonctionnement 2023.

× **Les autres dépenses : les charges exceptionnelles :**

Ce chapitre s'élève pour 2023 à **33 246 €**. Il comprend notamment les gratifications des stagiaires versées pour 10 942 €, 400 € de bourse BNSSA maîtres nageurs ainsi que les prix du concours piano pour 2 700 €.

× **Bilan comparatif des dépenses de fonctionnement 2023 en € par habitant :**

2023 En €/hab	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	120	114	85	102
Charges de personnel	465	343	177	158
Charges de gestion courante	59	87	83	107
Charges réelles financières	4	6	4	5
Charges réelles exceptionnelles	1	2	1	4

Strate de référence :

Population : 37971

Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2023

NB : Le GFP correspond à Mayenne Communauté. Le ratio des charges de personnel comprend les charges de personnel de la Ville de Mayenne dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel.

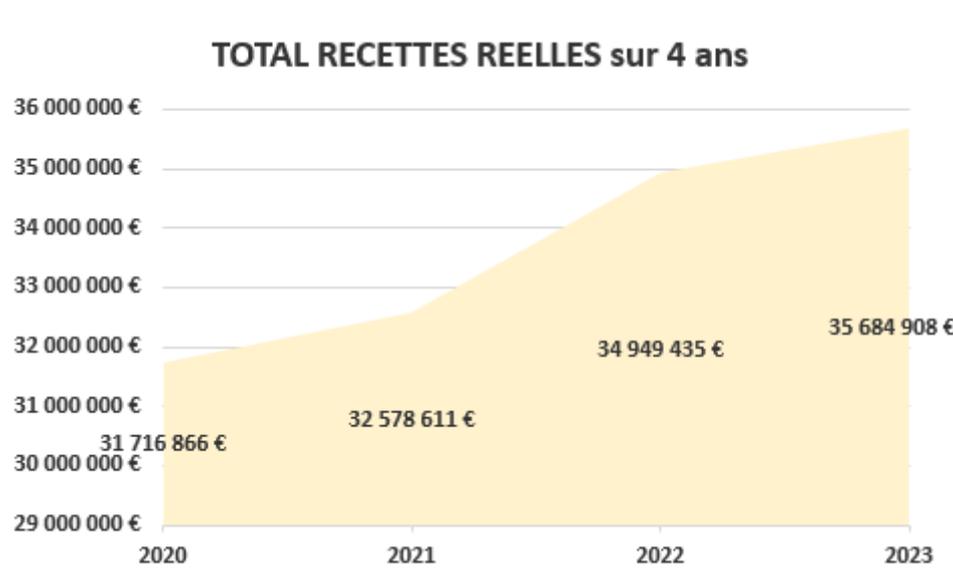
b) les recettes 2023

Les recettes de Mayenne Communauté peuvent être regroupées en 5 catégories principales.

1. Les produits issus de la fiscalité locale (impôts et taxes)
2. Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités
3. Les produits de nos services publics rendus
4. Les autres produits issus des locations,
5. Les recettes exceptionnelles et les atténuations de charges (indemnités journalières)

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation 2023	Ecart en € n-1
Impôts et taxes	14 517 879 €	15 309 233 €	15 953 188 €	16 239 245 €	102%	930 012 €
Dotations et participations	5 519 329 €	5 793 014 €	6 139 807 €	5 778 909 €	94%	-14 105 €
Recettes des services	10 892 122 €	11 897 548 €	12 380 736 €	11 990 831 €	97%	93 284 €
Autres produits de gestion courante	1 180 967 €	1 337 310 €	2 704 417 €	1 402 911 €	52%	65 601 €
Autres recettes	468 314 €	612 330 €	286 364 €	273 011 €	95%	-339 319 €
TOTAL RECETTES REELLES	32 578 611 €	34 949 435 €	37 464 511 €	35 684 908 €	95,2%	735 473 €

Les recettes réelles 2023 (recettes hors opération d'ordre budgétaire et hors reprise du résultat antérieur) s'élèvent à **35 684 908 €**. Elles enregistrent une progression constante depuis 2020 mais cependant moins forte qu'entre 2021 et 2022 avec une variation annuelle de **+ 2,1% en 2023** (contre 7,3% en 2022).



Alors qu'en 2022, Mayenne Communauté avait réalisées des cessions immobilières pour 327 397 € (atelier de Martigné/Mayenne + 2 terrains), en 2023 elle n'a pas réalisé de cession. Pour autant son produit fiscal a progressé plus rapidement en 2023 qu'en 2022. A noter que cette absence de cessions immobilières en 2023 n'a pas d'incidence sur le calcul de l'épargne dans la mesure où les cessions en sont exclues.

× Les impôts et taxes

En 2023, Mayenne Communauté a perçu au titre de la fiscalité un produit de **16 239 245 €** avec une forte progression annuelle de 6,1% (+5,5% en 2022). Parmi les recettes fiscales, le dynamisme de deux d'entre elles se démarque plus particulièrement : le versement transport

(+20% annuel) et les taxes de séjour (+16% annuel).

Fiscalité 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
Impôts locaux	3 915 437 €	4 089 152 €	4 292 994 €	4 388 330 €	95 336 €	299 178 €
CVAE	2 401 852 €	2 268 852 €	- €	- €	- €	-2 268 852 €
TASCOM	604 324 €	618 544 €	687 659 €	687 659 €	- €	69 115 €
IFER	481 111 €	500 902 €	522 515 €	534 313 €	11 798 €	33 411 €
Rôles supplémentaires	8 232 €	18 624 €	- €	18 590 €	18 590 €	-34 €
Reversement de fiscalité des communes (Pacte Financier Fiscal et Solidaire) taxes foncières ZA			56 566 €	56 566 €	- €	56 566 €
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	- €	0 €
FPIC	378 582 €	375 279 €	371 717 €	371 717 €	- €	-3 562 €
Versement mobilité	261 412 €	490 950 €	480 000 €	588 236 €	108 236 €	97 286 €
Taxes de séjour	24 282 €	32 412 €	35 000 €	37 469 €	2 469 €	5 057 €
Fraction de TVA part ex THRP	4 925 393 €	5 397 264 €	5 494 981 €	5 544 609 €	49 628 €	147 345 €
Fraction de TVA part ex CVAE			2 494 502 €	2 494 502 €	- €	2 494 502 €
	14 517 879 €	15 309 233 €	15 953 188 €	16 239 245 €	286 057 €	930 012 €

En 2023, les recettes fiscales représentent 45,5% de nos recettes réelles de fonctionnement.

Notre panier fiscal est constitué notamment des contributions directes lesquelles constituent désormais depuis la réforme de la taxe d'habitation moins d'un tiers (28%) de notre panier fiscal (hors rôles supplémentaires) contre 64% avant la réforme.

Depuis l'entrée en vigueur de cette réforme au 01/01/2021, notre panier fiscal est considérablement modifié. En effet elle a entraîné la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (subsiste la TH sur les résidences secondaires) désormais compensée par une fraction de TVA nationale (5 544 609 € en 2023 et 5 397 264 € en 2022) qui a connu une évolution annuelle de +10% entre 2022 et 2023.

Seconde réforme impactant la fiscalité locale, celle de la Loi de finances 2023 qui a supprimé la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). En compensation les collectivités perçoivent une fraction de la TVA perçue par l'Etat (2 494 502 € en 2023). Cette compensation est calculée à partir d'une moyenne de la CVAE perçue de 2020 à 2023. Au regard de la CVAE perçue en 2022, Mayenne Communauté a reçu un produit augmenté de 225 650 €. Pour rappel il avait diminué de 133 000 € entre 2021 et 2022 du fait des impacts de la crise sanitaire sur les chiffres d'affaires des entreprises assujetties.

Parmi les **contributions directes** (impôts locaux + rôles supplémentaires), on trouve :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution 23/22 en €	Evolution 23/22 en %
CFE	3 172 771 €	3 341 094 €	3 521 619 €	180 525 €	5%
TAXE D'HABITATION (THRS depuis 2021)	324 244 €	311 477 €	392 493 €	81 016 €	26%
TAXE FONCIERE BATI	218 256 €	226 480 €	241 130 €	14 650 €	6%
TAXE FONCIERE NON BATI	173 596 €	179 817 €	193 408 €	13 591 €	8%
Taxe additionnelle foncier non bâti	26 570 €	30 284 €	39 680 €	9 396 €	31%
Rôles supplémentaires	8 232 €	18 624 €	18 590 €	-34 €	0%
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX	3 923 669 €	4 107 776 €	4 406 920 €	299 144 €	7%
FRACTION DE TVA part compensée TH	4 925 393 €	5 397 264 €	5 544 609 €	147 345 €	3%
TOTAL DES IMPOTS LOCAUX CORRIGÉ (suppression THRP)	8 849 062 €	9 505 040 €	9 951 529 €	446 489 €	5%

Pour Mayenne Communauté ces contributions directes ont apporté un produit fiscal annuel supplémentaire de 446 489 € (+5%). Ce dynamisme a été porté notamment par la revalorisation des bases fiscales avec l'effet du coefficient de revalorisation national fixé à 7,1% pour 2023 sur les 3 taxes (THRS, et les 2 taxes foncières).

- la Cotisation Foncière des Entreprises avec un taux stable de 25,25% s'élève pour 2023 à **3 521 619 €** (3 341 094 € en 2022). Elle progresse annuellement de 180 525 €.
Pour rappel, la loi de finances 2021 a allégé la fiscalité foncière des établissements industriels en réduisant de moitié leurs cotisations d'impôts fonciers à travers la CFE et la taxe foncière sur les propriétés bâties. La perte de recette correspondante a été

compensée au moyen de dotations budgétaires (chapitre des dotations).

- la taxe d'habitation votée à partir d'un taux stable de 12,11 % a généré un produit de **392 493 €**. Suite à la réforme de la taxe d'habitation 2021, elle correspond désormais à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).
- la taxe sur le Foncier Bâti votée à partir d'un taux de 0,63% a généré un produit de **241 130 €** en progression de 14 650 € (+6%) par rapport au montant perçu en 2022. Au titre de la TFB ce coefficient concerne principalement les locaux d'habitation (72% des bases totales).
- la taxe sur le foncier non bâti votée à partir d'un taux de 4,30% a généré un produit de **193 408 €**, en progression de 8 % ce qui équivaut à une progression physique de 0,9% (considérant le coefficient national de revalorisation des bases 2023 de 7,1%).
- la taxe additionnelle sur le Foncier non bâti, a généré un produit de **39 680 €**.

Outre les impôts locaux, Mayenne Communauté perçoit des **recettes fiscales indirectes** avec :

- la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales > à 400 m²) a généré une recette de **687 659 €**, en progression de 69 115 € par rapport à 2022 en lien avec des travaux d'agrandissement.
- les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux), ont apporté un produit de **534 313 €** en 2023. Nous enregistrons un enrichissement de 33 411 € (effet de la revalorisation annuelle des bases). Il n'y a pas de modification de la composition des IFER. Le nombre d'éoliennes pris en compte stagne à 24.
- le Versement Mobilité a généré une recette annuelle de **588 236 €** calculée à partir d'un taux de 0,2% appliqué aux entreprises et administrations de plus de 11 salariés. Par comparaison à la prévision budgétaire au niveau du réalisé 2022 (480 000 €) nous atteignons un produit augmenté de 100 000 € (588 236 €). Il s'agit désormais d'un montant « de croisière » considérant la prise de compétence encore récente (01/07/2021).

Autre recette de ce chapitre des produits fiscaux : le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour sa partie reversement. Au titre de 2023, le reversement est de **371 717 €** qui, diminué du prélèvement de **87 832 €**, nous ramène à un solde bénéficiaire de 283 885 € (cf graphe page 10).

Pour rappel, le FPIC est réparti selon le régime de droit commun tel qu'il nous a été notifié par les services de l'Etat. Cette répartition de droit commun prend comme références, d'abord le Coefficient d'Intégration Fiscale de Mayenne Communauté, ensuite l'insuffisance du potentiel financier par habitant des communes.

Après un net recul en 2020 (-14 176 € par rapport à 2019), une légère reprise en 2021 (+ 2 317 €), puis une progression annuelle plus forte en 2022 (+ 33%), les taxes de séjour 2023 atteignent **37 469 €** soit un niveau supérieur à celui de 2019 (avant crise sanitaire) de 36 141 €.

Ce chapitre des impôts et taxes comprend également une part compensation issue de la suppression de l'ex taxe professionnelle, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour un montant stable de **1 517 254 €** en 2023.

Seconde dotation issue de la réforme de la taxe professionnelle, en plus du FNGIR, les collectivités perçoivent la Dotations de compensation des recettes de la taxe professionnelle (DCRTP) avec un produit de 834 116 €, identique à 2022.

Analysons l'évolution du panier fiscal de Mayenne Communauté :

Le panier fiscal dans cette analyse comprend les **compensations fiscales** versées par l'Etat en contrepartie des exonérations fiscales accordées au titre de la contribution économique territoriale (aux établissements industriels notamment) et des taxes foncières pour un total de 1 650 756 €. Ces compensations fiscales enregistrent une progression annuelle de 6% en 2023.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution 23/22 en %	Evolution 23/22 en €
TH, FB, FNB	742 666 €	748 058 €	866 711 €	118 653 €	16%
Fractions de TVA	4 925 393 €	5 397 264 €	8 039 111 €	2 641 847 €	49%
Impôts Entreprises (CFE)	3 172 771 €	3 341 094 €	3 520 512 €	179 418 €	5%
Impôts Entreprises (CVAE)	2 401 852 €	2 268 852 €	0 €	-2 268 852 €	-100%
TASCOM	604 324 €	618 544 €	687 659 €	69 115 €	11%
IFER	481 111 €	500 902 €	534 313 €	33 411 €	7%
Rôles supplémentaires	8 232 €	18 624 €	18 590 €	-34 €	0%
Taxe de séjour	24 282 €	32 412 €	37 469 €	5 057 €	16%
Versement mobilité	261 412 €	490 950 €	588 236 €	97 286 €	20%
Reversement de fiscalité par les communes membres			56 566 €	56 566 €	
Total impôts locaux	12 622 043 €	13 416 700 €	14 349 167 €	932 467 €	7%
FPIC Solde	291 190 €	276 804 €	283 885 €	7 081 €	3%
FNGIR	1 517 254 €	1 517 254 €	1 517 254 €	0 €	0%
DCRTP	834 116 €	834 116 €	834 116 €	0 €	0%
Compensations fiscales	1 508 192 €	1 556 761 €	1 650 756 €	93 995 €	6%
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	16 772 795 €	17 601 635 €	18 635 178 €	1 033 543 €	6%
Attributions de compensation	7 169 364 €	6 756 209 €	6 822 688 €	66 479 €	1%
RESSOURCES FISCALES NETTES	9 603 431 €	10 845 426 €	11 812 490 €	967 064 €	9%

L'analyse du panier fiscal 2023 **net** (après déduction de l'attribution de compensation) comparativement à celui de 2022 montre un net dynamisme avec une progression de 9% de recettes fiscales nettes (après + 13% entre 2021 et 2022 du fait de la baisse des AC de 2022).

- * **les dotations et participations 2023 s'élèvent à 5 778 909 €**. Elles diminuent très légèrement de 14 105 € (-0,2%)

	Dotations 2023	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
DGF	Dotation d'intercommunalité	261 162 €	287 278 €	315 885 €	315 885 €	100%	28 607 €
	Dotation de compensation	2 158 405 €	2 111 059 €	2 098 803 €	2 098 803 €	100%	-12 256 €
	FCTVA	1 894 €	2 641 €	5 000 €	2 939 €	59%	298 €
	DGD	7 063 €	9 491 €	9 500 €	9 750 €	103%	259 €
	ETAT dont DRAC	135 525 €	235 235 €	260 544 €	196 566 €	75%	-38 669 €
	REGIONS	98 089 €	184 908 €	239 600 €	19 187 €	8%	-165 721 €
	DEPARTEMENT	209 057 €	122 579 €	157 480 €	131 066 €	83%	8 487 €
	Communes membres	2 780 €	- €				0 €
	Autres Groupements		33 480 €	100 000 €	- €	0%	-33 480 €
	Budget Européen		23 700 €	60 000 €	60 000 €	100%	36 300 €
	Autres organismes (CAF, ARS, FIPHFP)	303 046 €	391 766 €	408 123 €	459 840 €	113%	68 075 €
	sous total	3 177 021 €	3 402 137 €	3 654 935 €	3 294 037 €	90%	-108 100 €
	DCRTP	834 116 €	834 116 €	834 116 €	834 116 €	100%	0 €
	Etat Compensation CET	1 483 627 €	1 531 547 €	1 583 355 €	1 624 311 €	103%	92 764 €
	Etat compensation taxes foncières	24 565 €	25 214 €	67 401 €	26 445 €	39%	1 231 €
		5 519 329 €	5 793 014 €	6 139 807 €	5 778 909 €	94%	-14 105 €

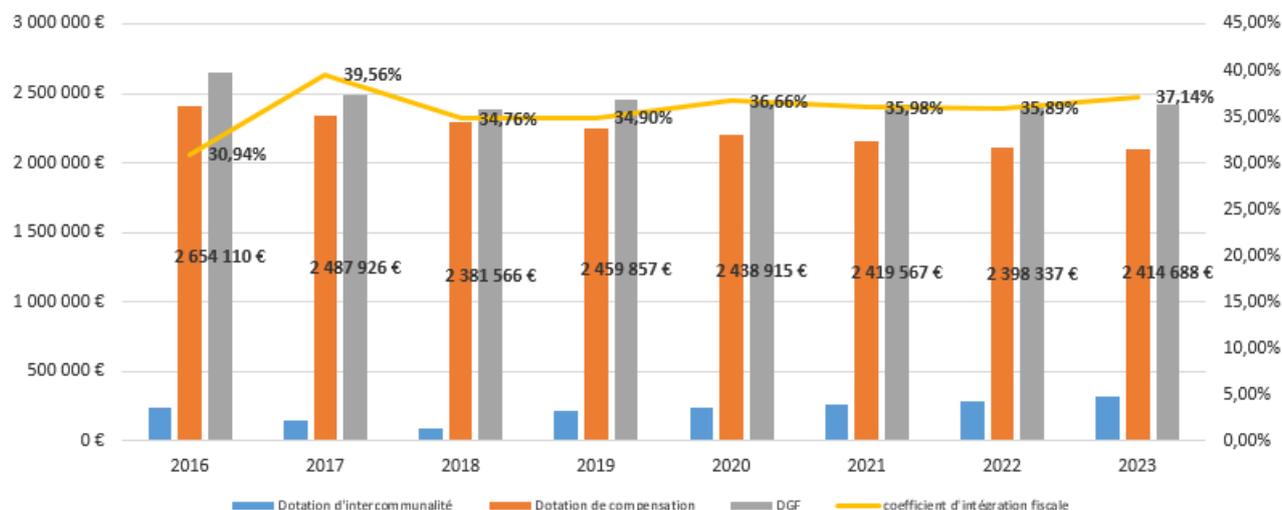
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) se structure autour de deux composantes :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à la population, au coefficient

d'intégration fiscal et au potentiel fiscal de Mayenne Communauté)

- une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation « part salaires »)

Évolution de la DGF et du coefficient d'intégration fiscale



Par comparaison à 2023 la DGF progresse modestement à + 16 351 € (1%) sous l'effet de la progression du CIF (impact nouvelles compétences de 2022 : AOM + extension jeunesse).

Les participations de l'Etat s'élèvent à 196 566 €, elles enregistrent une diminution annuelle de 38 669 € qui s'explique par :

Outre le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement (2 939 €) et la Dotation Globale de Décentralisation (urbanisme) de 9 750 €, en 2023, l'État a participé au financement :

- ✓ via la DRAC pour le projet culturel de territoire (12 000 €), pour le musée pour l'animation « c'est mon patrimoine » (1 700 €), et pour le conservatoire de musique dans le cadre du parcours d'éducation artistique (20 000 €)
- ✓ du poste consacré au programme petites villes de demain (40 910,25 €),
- ✓ de France Services et du poste de Conseiller numérique pour 112 500 €,
- ✓ via la Préfecture de Région à une aide exceptionnelle de 3 456 € pour aider les autorités organisatrices de mobilités à faire face à l'augmentation des prix de l'énergie,
- ✓ de l'action de prévention aux addictions et aux conduites à risques à destination des jeunes pour 6 000 € dans le cadre du Contrat Local de Santé.

Les participations de la **Région** se sont élevées en 2023 à 19 187 €. Elles ont concerné l'action du CLS pour les addictions et conduites à risques des jeunes (4 972 €), une aide au financement des rencontres de l'emploi (2 300 €), le solde du CTR sur le poste attractivité (3 597 €) et une participation sur l'analyse stratégique en matière de tourisme de 8 318 €. A noter le faible taux d'exécution par rapport aux subventions attendues au budget. Une subvention de la Région avait été inscrite à hauteur de 150 000 € au titre de la Plateforme Territoriale de Renovation Energétique (PTRE). Les réalisations en dépense n'ayant pas été au niveau attendu (27 743 € réalisé sur 228 223 € de budgété), aucune participation de la Région n'a été versée. De même une recette des autres groupements membres de la PTRE était attendue pour 100 000 € et n'a pas obtenu de réalisation.

Le **Département** a contribué dans le cadre de la convention intercommunale d'appui aux projets culturels (convention tripartite avec l'Etat) au financement du conservatoire de Musique (106 000 €), du réseau lecture (12 000 €), du futur lieu de diffusion (3 750 €). Enfin, dans le cadre du

tourisme le Département a versé un second et dernier acompte pour l'étude sur le développement de la base de loisirs de La Haie Traversaine (9 315,60 €).

On enregistre une autre source de financement avec l'**Europe** via le programme LEADER pour la mise en œuvre du nouveau programme LEADER (60 000 €).

Ce chapitre enregistre également les recettes liées à la convention Territoriale Globalisée de la CAF pour la coordination des services enfance, pour les ALSH jeunes et pour le Relai Petite Enfance pour un total de 292 154 €. Autres recettes versées par la CAF pour l'aire d'accueil des Gens du Voyage calculée à partir du taux d'occupation de l'aire (61 302 € en 2023 perçu) et pour l'animation « c'est mon patrimoine du musée » pour 3 500 €.

Les utilisations du centre aquatique par des organismes externes (collèges, lycées) se sont élevées en 2023 à 9 807 € (7 005 € en 2022).

Les aides du FIPHFP (fonds d'insertion au personnel en situation de handicap) se sont élevées à 19 168 € en 2023 (4 777 € en 2022).

Le financement du poste consacré au CLS a été assuré par l'ARS pour 20 000 €. A noter également une aide de 3 500 € pour contribuer au financement des actions menées auprès des jeunes acteurs de leur santé.

Le premier financement du poste de Conseiller en Economie Partagé (CEP) de 140 000 € sur 3 ans a été versé en 2023 pour 15 000 €.

Une aide de 2 260 € a été versée au Conservatoire de musique destinée aux achats de partitions

Enfin, un premier acompte de 33 150 € a été versé dans le cadre de l'étude sur le futur transfert de l'eau et l'assainissement par l'Agence de l'Eau.

✱ **Les recettes des services s'élèvent à 11 990 831 € :**

Recettes des services	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
EDF pour plateforme bois décheté	7 373 €	2 229 €	10 000 €	10 506 €	506 €	8 277 €
Aire d'accueil Gens du voyage	37 586 €	43 575 €	40 000 €	37 394 €	-2 606 €	-6 181 €
Conservatoire musique et danse	156 437 €	195 821 €	206 050 €	221 977 €	15 927 €	26 155 €
Entrées musée	20 317 €	31 664 €	32 000 €	39 703 €	7 703 €	8 039 €
Boutique musée	8 021 €	10 362 €	12 000 €	12 518 €	518 €	2 156 €
Animation réseau lecture, ludothèque, mini lab		7 193 €	3 500 €	4 063 €	563 €	-3 130 €
La Vague entrées	136 290 €	275 286 €	300 000 €	278 031 €	-21 969 €	2 744 €
CLSH Jeunesse	21 664 €	35 131 €	14 500 €	61 909 €	47 409 €	26 778 €
Redevance cinéma	7 793 €	12 801 €	17 000 €	18 389 €	1 389 €	5 588 €
Autres prestations	16 670 €				0 €	0 €
Boutique camping	5 583 €	12 196 €	14 000 €	13 988 €	-12 €	1 792 €
Entrées camping	61 591 €	93 174 €	90 000 €	109 271 €	19 271 €	16 097 €
Boutique Forum	1 862 €	3 129 €	5 025 €	3 345 €	-1 680 €	216 €
Produits SERE	3 468 €	5 143 €	10 500 €	6 202 €	-4 298 €	1 058 €
sous total recettes tarifaires	484 655 €	727 705 €	754 575 €	817 295 €	62 720 €	89 590 €
	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
Remboursement personnel budgets annexes	1 406 765 €	1 608 766 €	1 823 665 €	1 873 898 €	50 233 €	265 132 €
Remboursement personnel Mayenne GUP	8 424 204 €	9 105 612 €	9 302 952 €	8 839 795 €	-463 157 €	-265 818 €
Remboursement personnel autres organismes	132 889 €	128 143 €	129 211 €	132 030 €	2 819 €	3 887 €
Remboursement frais budgets annexes	1 531 €	7 649 €	- €	9 863 €	9 863 €	2 214 €
Remboursement frais par le CCAS	809 €	2 053 €	- €	1 088 €	1 088 €	-965 €
Remboursement frais Communes	419 637 €	273 946 €	344 693 €	276 809 €	-67 883 €	2 864 €
Remboursement frais autres redevables	21 632 €	43 674 €	25 640 €	40 052 €	14 412 €	-3 621 €
sous total recettes remboursements	10 407 467 €	11 169 843 €	11 626 161 €	11 173 536 €	-452 624 €	3 693 €
	10 892 122 €	11 897 548 €	12 380 736 €	11 990 831 €	-389 904 €	93 284 €

On y trouve les recettes issues de la facturation de nos services aux usagers, Collectivités et autres organismes. En 2023, ces recettes progressent modestement de + 0,8% à + 93 284 €. Le taux de réalisation 2023 de ce chapitre ressort à 97%.

➤ les recettes tarifaires issues de la fréquentation de nos usagers s'élèvent à 817 295 € pour 2023 contre 727 705 € en 2022 et 484 655 € en 2021. Alors que nous avons noté sur

l'ensemble de nos services un retour à une fréquentation post crise sanitaire en 2022, avec des recettes de facturation en progression de 243 050 € entre 2021 et 2022, en 2023 nos recettes de facturation progressent de 89 590 € par rapport à 2022 donc plus modestement. Quatre services se démarquent par le dynamisme de leurs recettes tarifaires : le conservatoire (+ 26 155 €), le musée (+ 10 195 €), les centres de loisirs jeunesse (+ 26 778 €) et le camping (+ 17 889 €). Ces résultats s'expliquent à la fois par une action à la hausse sur les tarifs et par une hausse de la fréquentation.

➤ les remboursements des frais de personnel : **10 845 723 €**. Ils sont globalement stables en 2023. Ils recouvrent 3 types de remboursements :

- d'abord ceux des 5 budgets annexes : déchets ménagers (1 139 213 €), prestations de services (293 548 €), Spanc (74 124 €) LEADER (152 830 €) et du Centre de santé de Martigné (214 183 €) qui viennent rembourser en fin d'année le budget général pour les charges de personnel qu'il a supportées chaque mois. Contrairement à 2022 où le budget annexe du centre de santé n'a supporté que 6 mois d'activité, en 2023 le budget en a supporté 12 expliquant en grande partie la hausse des remboursements (+ 148 926 € pour le centre de santé).
- ceux d'autres collectivités : en contrepartie d'interventions de professeurs de chant pour 9 708 €, de l'action Croq les Mots pour 32 674 € (CC de l'Ernée, du Mont des Avaloirs et du Bocage Mayennais), de mises à disposition de personnel au Kiosque (84 630 €), et autres (5 017 €)
- enfin les remboursements de la Ville de Mayenne dans le cadre de la Gestion Unifiée du Personnel pour 8 839 795 € en 2023 (contre 9 105 612 € en 2022). Cette baisse s'explique par la révision des pourcentages d'affectation du temps de travail des agents opérée en début d'année 2023.

➤ les remboursements de frais divers : **327 813 €** en 2023 stables comparativement à 2022.

On y trouve les remboursements des communes liés au service Autorisation Droit des Sols pour lesquels Mayenne Communauté a perçu en 2023 une participation de 128 080 €.

Les autres remboursements des communes proviennent de la commune de Mayenne et ont pour objet la Gestion Unifiée du Personnel liée à la formation des agents, à leurs frais de déplacement, et à la location entretien de leurs vêtements de travail pour un total 2023 de 148 729 €.

A noter pour la première année en 2023 les remboursements de taxes foncières de la société LUMINESS pour 26 879 € lié au bail pour les locaux qu'elle occupe rue de Docteur Louis Sauvé depuis le 8/09/2022.

* **Le chapitre des produits divers de gestion courante 2023 s'élève à 1 402 911 €** contre 1 337 310 € en 2022.

Autres produits 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	Ecart réalisé BP	Ecart réalisé N-1
Loyers	285 036 €	245 661 €	282 130 €	307 387 €	25 257 €	61 726 €
Excédents budgets de zones	831 €	118 372 €	1 369 187 €	61 097 €	-1 308 090 €	-57 276 €
Autres	895 100 €	973 277 €	1 053 100 €	1 034 427 €	-18 673 €	61 150 €
	1 180 967 €	1 337 310 €	2 704 417 €	1 402 911 €	-1 301 506 €	65 601 €

Ce poste regroupe 3 types de recettes,

1° les loyers de nos immeubles pour **307 387 €**,

2° les remboursements de frais pour **1 034 427 €**,

3° l'excédent de fonctionnement 2022 du budget de la zone d'activités des Haras pour **61 097 €**

1°Ci-après le détail des loyers perçus en 2023 et leur évolution sur 2 exercices antérieurs:

	2021	2022	2023
Gendarmeries	149 008 €	153 283 €	162 414 €
Pôle santé de LASSAY	26 287 €	35 556 €	40 365 €
La Poste à LASSAY	20 420 €	21 517 €	14 484 €
Bureaux de la SERE	14 878 €	17 237 €	21 401 €
Atelier de Lassay	8 773 €	8 773 €	8 773 €
Bâteau promenade	4 750 €	4 750 €	4 750 €
Terrains agricoles	3 938 €	4 224 €	4 437 €
Forum métiers d'art	2 042 €	321 €	883 €
Loyer SCIC bois éniegie	2 520 €	0 €	5 060 €
Ateliers de Martigné	52 421 €	0 €	0 €
Immeuble rue du Dr Sauvé Luminess			39 333 €
Maison des alternants			1 909 €
Santé - Logements IRSA			1 620 €
Camping local cuisine			1 760 €
Auditorium culturel			200 €
	285 036 €	245 661 €	307 387 €

La recette issue de nos loyers augmente de 61 726 € par rapport à 2022 avec l'impact du nouveau loyer de l'immeuble acquis en 2022 et loué à la société Luminess depuis septembre 2022. Autres nouvelles recettes issues des loyers celles liées :

- à la maison des alternants mise en service à partir de novembre 2023,
- au local place Gambetta issu du transfert de la compétence prévention santé de janvier 2023 loué à l'IRSA,
- à la location du local cuisine du camping.

On note en 2023 la baisse de loyer enregistrée pour le local de La Poste à Lassay les Châteaux du fait de la diminution de la surface louée par La Poste.

2° Les remboursements de frais 2023 à **973 277 €** comprennent pour 842 377 € les remboursements des communes de l'ex CCPM de leur contingent SDIS, les remboursements de la part des agents pour les chèques déjeuner (129 925 €) et les participations des maitres-nageurs lorsqu'ils utilisent à titre privé les lignes d'eau (975 €).

*** Les autres recettes réelles se chiffrent en 2023 à 273 011 € .**

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Taux de réalisation 2023	Ecart en € n-1
Autres recettes	468 314 €	612 330 €	286 364 €	273 011 €	95%	-339 319 €

Les écarts des niveaux de réalisé s'expliquent par les cessions réalisées. Au titre de 2022, les cessions immobilières s'élèvent à 327 397 € contre 39 702 € en 2021. En 2022, nous avons réalisé les ventes de l'atelier de Martigné/Mayenne pour 140 633 €, deux cessions de terrains pour 174 111 €, une vente de véhicule pour 12 000 € et de biens mobiliers pour 653 €.

En 2023, aucune cession n'a été réalisée sur le budget principal. Le poste des « autres recettes » est constituée :

- des indemnités journalières en lien avec les absences pour maladie des agents ou pour activités syndicales (221 058 €),
- de la reprise du stock du magasin du musée (12 869 €),
- de dons (mécénat) pour 1 400 € au titre du conservatoire de musique et du musée,
- d'annulations de mandats émis à tort sur des exercices antérieurs (9 351 €) ou de remboursements sur trop versés (6 460 €),
- de la reprise de provision sur les créances douteuses de 933 €,
- de la reprise partielle sur provision liée au contentieux du lot carrelage sur le centre aquatique pour 19 437 € faisant suite à l'ajustement de la provision au montant de

- condamnation demandée au tribunal par la société en cause soit 65 515 €,
- d'indemnisation d'assurance pour 1 386 €.

Les autres recettes 2023 sont constituées des recettes d'ordre avec les amortissements des subventions pour un total de 320 455 €.

× **Bilan comparatif des recettes de fonctionnement 2023 en € par habitant :**

2023 En €/hab	GFP	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	235	320	239	269
Dotations et participations	152	138	115	128
Ventes et autres produits courants non financiers	353	188	74	55
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	0	1	1	2

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2023

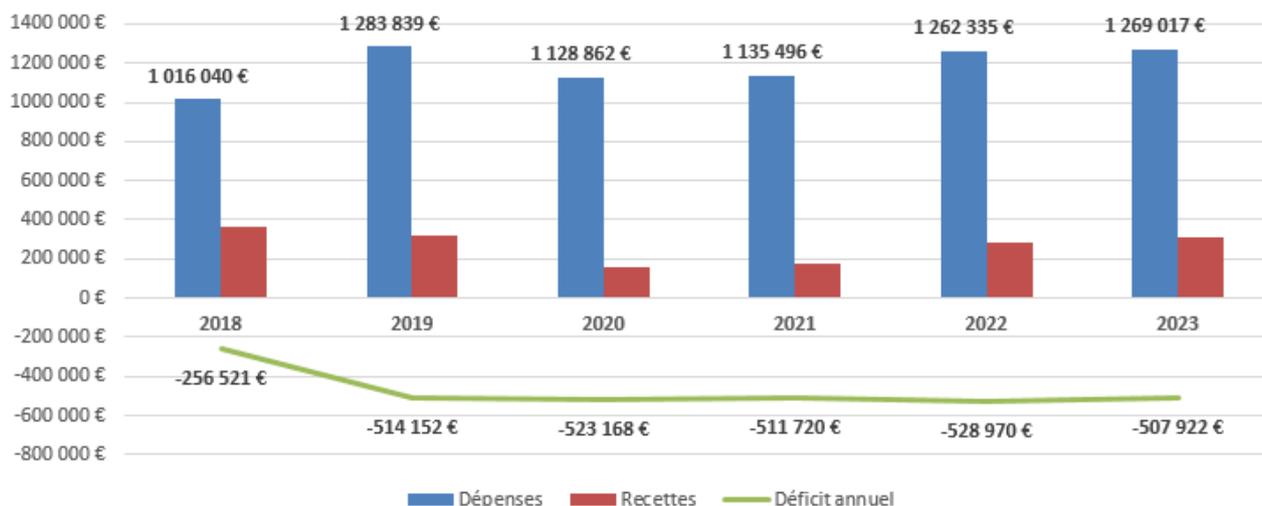
GFP : chiffres de Mayenne Communauté (Groupement à Fiscalité Professionnelle)

3. Bilan des dépenses et des recettes de fonctionnement 2023 par services

Sur l'ensemble des services présentés on remarque les effets de la crise sanitaire en 2020 et 2021 en dépenses comme en recettes puis un retour à la normale à compter de 2022.

La Vague :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
Les charges à caractère général	332 288 €	426 446 €	321 103 €	345 645 €	418 141 €	413 395 €	-4 746 €
Les charges de personnel de la Vague	579 899 €	670 853 €	713 613 €	698 852 €	755 971 €	772 763 €	16 792 €
Intérêts de la dette	100 853 €	96 556 €	92 263 €	87 731 €	84 271 €	78 725 €	-5 546 €
Provision contentieux marché lot carrelage		84 952 €					0 €
Dépenses exceptionnelles et autres	3 001 €	5 032 €	1 883 €	3 267 €	3 952 €	4 134 €	182 €
DÉPENSES RÉELLES FCT LA VAGUE	1 016 040 €	1 283 839 €	1 128 862 €	1 135 496 €	1 262 335 €	1 269 017 €	6 682 €
Entrées	352 132 €	303 385 €	147 292 €	136 290 €	275 286 €	278 031 €	2 744 €
Autres recettes	9 236 €	19 146 €	11 247 €	40 330 €	10 924 €	16 472 €	5 548 €
Reprise sur provision marché lot carrelage						19 437 €	
RECETTES FCT LA VAGUE	361 368 €	322 532 €	158 539 €	176 620 €	286 211 €	313 940 €	27 729 €
Déficit avant AC Ville de May	-654 673 €	-961 307 €	-970 323 €	-958 875 €	-976 125 €	-955 077 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	398 152 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	447 155 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-256 521 €	-514 152 €	-523 168 €	-511 720 €	-528 970 €	-507 922 €	

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de la Vague

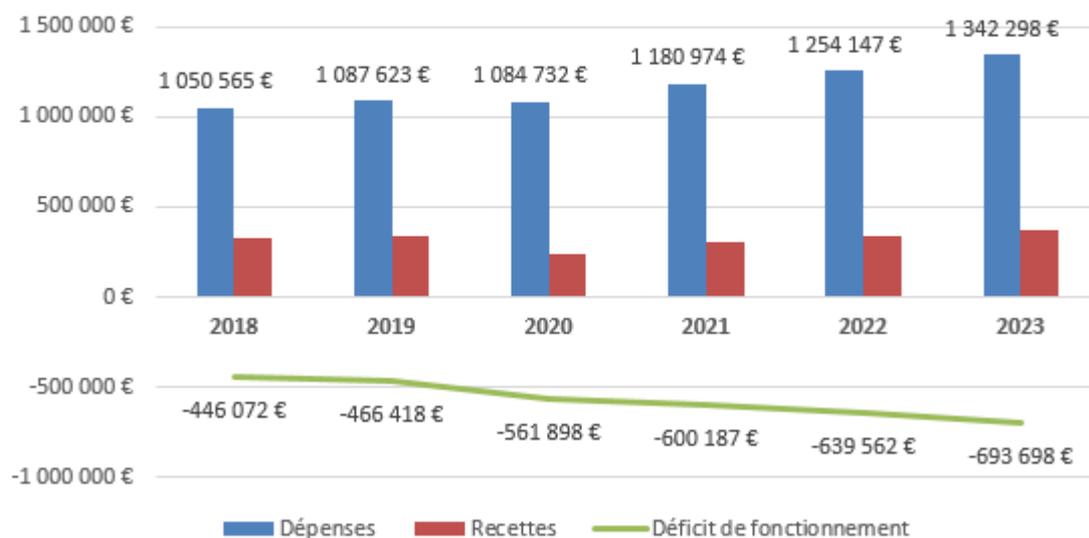
Comparativement à 2022, le déficit (de fonctionnement) de la Vague s'est légèrement amélioré mais cette amélioration est conjoncturelle, elle a pour origine la recette liée à la reprise de la provision sur le lot carrelage de la construction. Retraité de cette recette le déficit se stabilise en 2023 autour de 530K€ annuel.

Le nombre d'entrées progresse avec 105 544 entrées recensées en 2023 contre 101 692 en 2022, 61 123 en 2021 et 57 561 en 2020. Parmi ces 105 544 entrées de 2023, on dénombre 39 535 correspondent à des passages libres (scolaires) (34 560 en 2022). On peut en conclure que la progression des entrées est directement liée à la progression des entrées des scolaires (avec le développement du « savoir nager ») donc sans impact sur les recettes tarifaires. L'augmentation de la recette de 2 744 € s'explique par l'effet prix (+5% sur les tarifs à effet du 01/09/2023 par délibération du 08/6/2023) et non par l'effet nombre.

Hors remboursement en capital de la dette (262 395 € en 2023), Mayenne Communauté a réalisé en 2023 une dépense d'investissement de 51 155 € dont une voile d'ombrage (24 000 €), une auto laveuse (8 361 €) ou encore un déchloramineur pour 15 124 €.

Le conservatoire de musique danse et théâtre :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
Les charges à caractère général	62 682 €	68 033 €	33 578 €	73 944 €	101 133 €	118 175 €	17 042 €
Les charges de personnel du conservatoire	982 479 €	1 016 340 €	1 048 163 €	1 104 439 €	1 148 852 €	1 217 494 €	68 642 €
Dépenses exceptionnelles et autres	5 403 €	3 250 €	2 991 €	2 591 €	4 163 €	6 629 €	2 467 €
Dépenses de fonctionnement conservatoire	1 050 565 €	1 087 623 €	1 084 732 €	1 180 974 €	1 254 147 €	1 342 298 €	88 150 €
Recettes tarifaires	216 523 €	217 317 €	125 527 €	161 905 €	203 325 €	231 685 €	28 360 €
Subvention du Département	95 500 €	98 500 €	98 000 €	103 200 €	104 500 €	106 000 €	1 500 €
Subvention DRAC	10 000 €	17 000 €	15 000 €	22 000 €	25 406 €	22 260 €	-3 146 €
Autres recettes	2 741 €	8 659 €	4 578 €	13 953 €	1 626 €	8 926 €	7 300 €
Recettes de fonctionnement conservatoire	324 764 €	341 476 €	243 105 €	301 058 €	334 856 €	368 871 €	34 014 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-725 801 €	-746 147 €	-841 627 €	-879 916 €	-919 291 €	-973 427 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	279 729 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-446 072 €	-466 418 €	-561 898 €	-600 187 €	-639 562 €	-693 698 €	

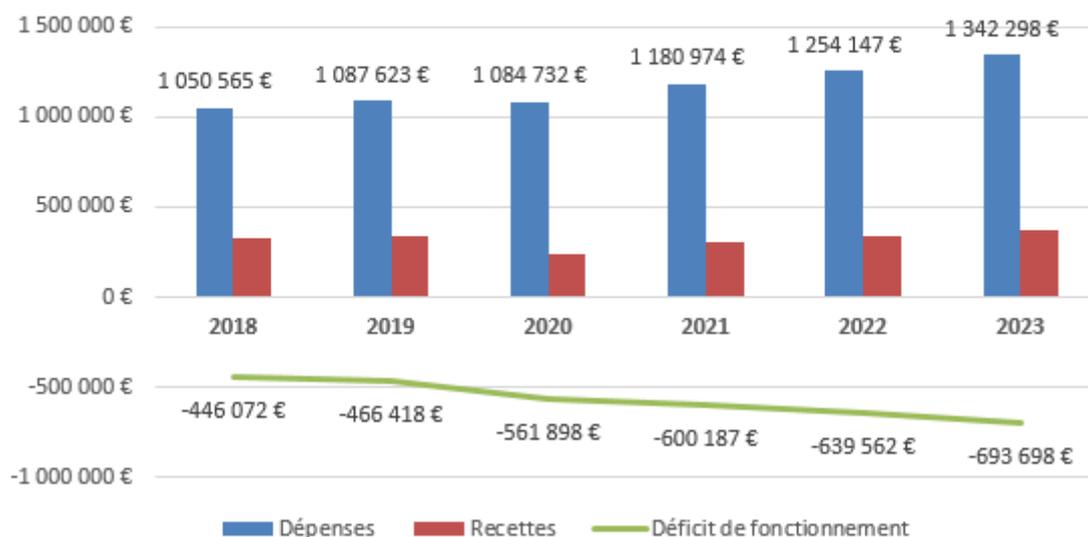
**Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement
du conservatoire**

Les dépenses de personnel (impacts augmentation du point d'indice, section théâtre sur 12 mois, et GVT) entraînent à la hausse les dépenses lesquelles progressent plus fortement (+ 88 150 €) que les recettes (+ 34 014 €) impliquant l'augmentation du déficit annuel de 54K€.

A noter que ce service ne supporte pas les dépenses de fluides ni d'entretien des locaux, faisant partie d'un ensemble de services avec la médiathèque intégrés au bâtiment du Grand Nord ;

En matière d'équipement une dépense de 24 353 € a été réalisée pour le conservatoire dont 23 435 € pour des acquisitions d'instruments.

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement du conservatoire



Le Grand Nord :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
Les charges à caractère général	189 851 €	185 304 €	164 480 €	166 522 €	188 760 €	176 461 €	-12 300 €
Les charges de personnel de l'entretien de grand nord	16 712 €	8 415 €	8 928 €	8 840 €	22 637 €	13 023 €	-9 614 €
Intérêts de la dette	1 046 €	894 €	743 €	591 €	1 282 €	4 566 €	3 284 €
DEPENSES FCT Grand Nord	207 608 €	194 614 €	174 152 €	175 954 €	212 680 €	194 050 €	-18 630 €
Autres recettes	1 530 €	- €	- €	- €	258 €	200 €	-58 €
RECETTES FCT Grand Nord	1 530 €	- €	- €	- €	258 €	200 €	-58 €
Déficit	- 206 078 €	- 194 614 €	- 174 152 €	- 175 954 €	- 212 422 €	- 193 850 €	

Les crédits de dépenses/recettes affectées au budget « GRAND NORD » correspondent au coût de fonctionnement du bâtiment c'est-à-dire des charges transversales hors actions culturelles proprement dites.

On note qu'en 2023, le coût de l'électricité notamment s'est détendu par comparaison à 2022 (crise énergétique liée à la guerre en Ukraine).

En matière d'investissement (hors emprunt), la dépense s'élève à 42 233 € principalement consacrée à du mobilier pour le hall (27 056 €).

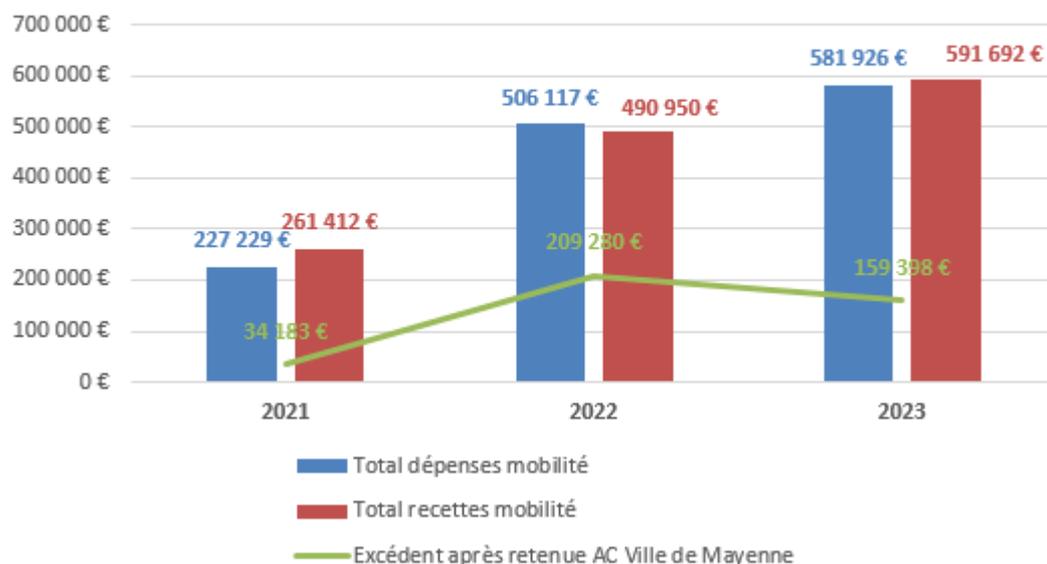
Le Transport public :

	2021	2022	2023
Les charges à caractère général (transport urbain+ adhésion GART)	224 429 €	503 525 €	579 334 €
Les charges de personnel	- €	- €	
les charges de gestion courante (abonnement plateforme ZEN BUS)	2 800 €	2 592 €	2 592 €
Total dépenses mobilité	227 229 €	506 117 €	581 926 €
Versement mobilité	261 412 €	490 950 €	588 236 €
Autres			3 456 €
Total recettes mobilité	261 412 €	490 950 €	591 692 €
Excédent/Déficit avant retenue AC ville de Mayenne	34 183 €	-15 168 €	9 766 €
Retenue sur AC Ville de MAYENNE		224 448 €	149 632 €
Excédent après retenue AC Ville de Mayenne	34 183 €	209 280 €	159 398 €

La progression annuelle du Versement Mobilité de + 97 286 € (+20%) compense intégralement l'augmentation de la dépense du transport urbain collectif de + 75 809 € (+15%) en lien avec la révision annuelle du marché public confié jusqu'en 2025 aux CARS BLEUS.

L'AC retenue sur la Ville de Mayenne en 2023 est moins forte que celle de 2022 laquelle comprenait le rattrapage du second semestre de 2021 (transfert au 1/07/2021 sans impact sur l'AC en 2021), fait diminuer l'excédent de ce service.

**Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement
du transport urbain**



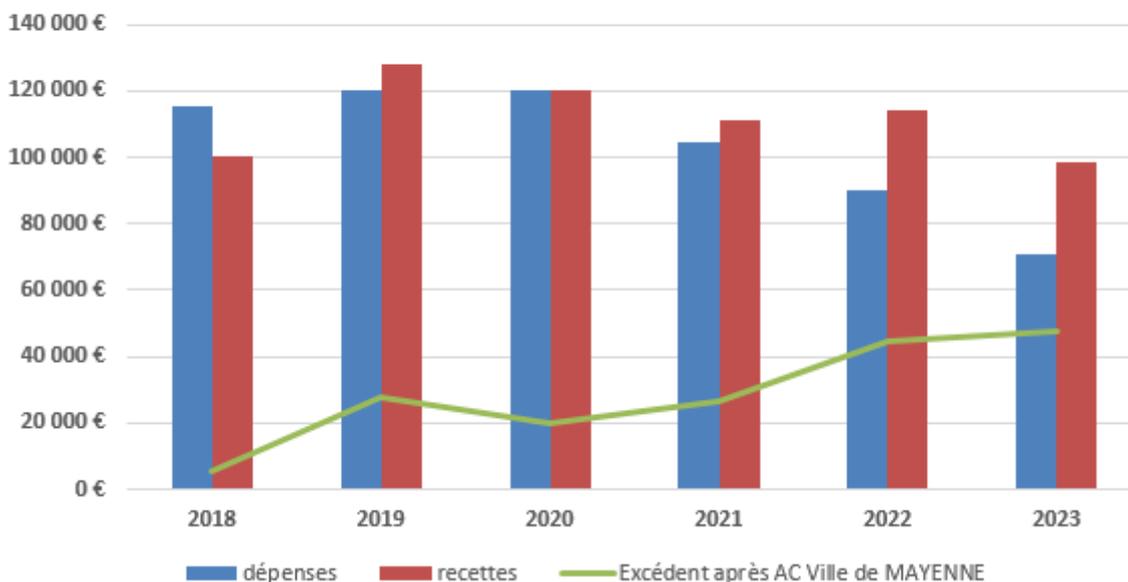
En 2023, Mayenne Communauté a supporté une dépense d'investissement de 1 798 € correspondant au solde du marché d'étude de 2021 confié à BL EVOLUTION pour l'élaboration du

plan de mobilité simplifié (total du marché de 65 736 € ttc). Sur cet exercice 2023 Mayenne Communauté a perçu une subvention de l'Adème pour 22 494 € et de l'Etat pour 7 434 € (solde de la DETR 2021 de 16 434 €) contribuant toutes les deux au financement de cette étude du plan mobilité.

L'Aire d'accueil des gens du voyage :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
Les charges à caractère général	52 900 €	60 565 €	61 114 €	59 809 €	74 094 €	45 703 €	-28 391 €
Les charges de personnel de l'aire d'accueil	55 221 €	53 931 €	51 202 €	38 063 €	9 759 €	19 300 €	9 542 €
Subvention et autres	7 030 €	6 000 €	7 948 €	6 887 €	6 000 €	6 005 €	5 €
Dépenses de fonctionnement aire d'accueil	115 151 €	120 496 €	120 264 €	104 760 €	89 852 €	71 008 €	-18 844 €
Recettes tarifaires	42 229 €	48 058 €	42 319 €	37 586 €	43 575 €	37 394 €	-6 181 €
Subvention de l'Etat	58 373 €	80 007 €	77 843 €	73 713 €	70 676 €	61 302 €	-9 374 €
Autres recettes	- €	12 €	- €	- €	100 €	- €	-100 €
Recettes de fonctionnement aire d'accueil	100 602 €	128 078 €	120 162 €	111 299 €	114 351 €	98 697 €	-15 655 €
Déficit/excédent avant AC Ville de Mayenne	-14 549 €	7 582 €	-102 €	6 539 €	24 499 €	27 688 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	20 104 €	
Excédent après AC Ville de MAYENNE	5 555 €	27 686 €	20 002 €	26 643 €	44 603 €	47 792 €	

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage



Pour rappel, la baisse des charges de personnel en 2022 le non remplacement de l'agent affecté à la gestion du site (droits à la retraite) au second semestre.

Le taux d'occupation moyen pour 2023 ressort à 68,5 % pour 52 places (26 emplacements). Il se situait en 2022 à 78%. Cette baisse de l'occupation est à relier avec la baisse des recettes tarifaires.

A noter que depuis 2021, l'aire d'accueil ferme 3 semaines en été (fermeture réglementaire).

Évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage

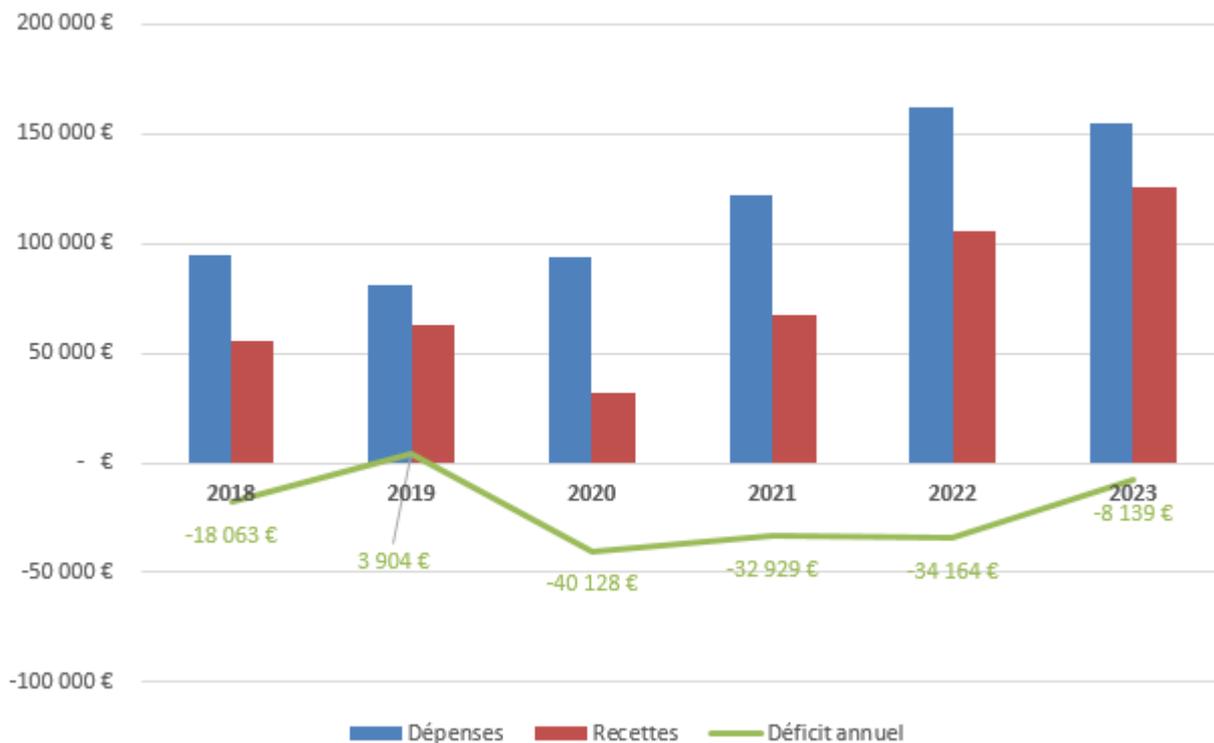


La section d'investissement le budget 2023 a supporté une dépense de 14 627 € pour la création d'un terrain de pétanque (5 976 €), l'aménagement de ralentisseurs (1 392 €) et des travaux de peinture sur la salle des fêtes et le bureau (7 259 €).

Le camping :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	variation en € 2023/2022
Les charges à caractère général	36 109 €	43 540 €	53 575 €	60 508 €	68 029 €	68 712 €	684 €
Les charges de personnel du camping	58 262 €	37 081 €	40 257 €	60 839 €	85 642 €	84 224 €	-1 418 €
Autres dépenses	614 €	139 €	138 €	488 €	8 112 €	2 356 €	-5 756 €
Dépenses de fonctionnement du camping	94 985 €	80 760 €	93 970 €	121 835 €	161 783 €	155 293 €	-6 490 €
Recettes tarifaires	55 096 €	63 063 €	32 019 €	67 311 €	105 631 €	123 410 €	17 779 €
Autres recettes	235 €	10 €	233 €	4 €	396 €	2 153 €	1 756 €
Recettes de fonctionnement du camping	55 331 €	63 073 €	32 251 €	67 315 €	106 028 €	125 563 €	19 535 €
Déficit avant AC Ville de Mayenne	-39 654 €	-17 687 €	-61 719 €	-54 520 €	-55 755 €	-29 730 €	
Retenue sur AC Ville de MAYENNE	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	21 591 €	
Déficit après AC Ville de MAYENNE	-18 063 €	3 904 €	-40 128 €	-32 929 €	-34 164 €	-8 139 €	

Evolution des dépenses et des recettes du camping



Comparativement à 2021 et 2022, le déficit annuel en 2023 s'est atténué. Tous les postes de dépenses ont diminué voire quasi stagné pour les charges à caractère général. Les recettes tarifaires ont progressé de 17 780 € effet cumulé de la hausse des tarifs (+1€ sur tous les forfaits en 2023 par délibération du 23/03/2023) et de la fréquentation du camping.

Les dépenses d'investissement de 2023 se sont élevées à 14 220 € avec des dépenses de maîtrise d'œuvre en vue des travaux de réaménagement des bassins extérieurs (12 857 €) et de l'acquisition de mobilier extérieur (1 363 €).

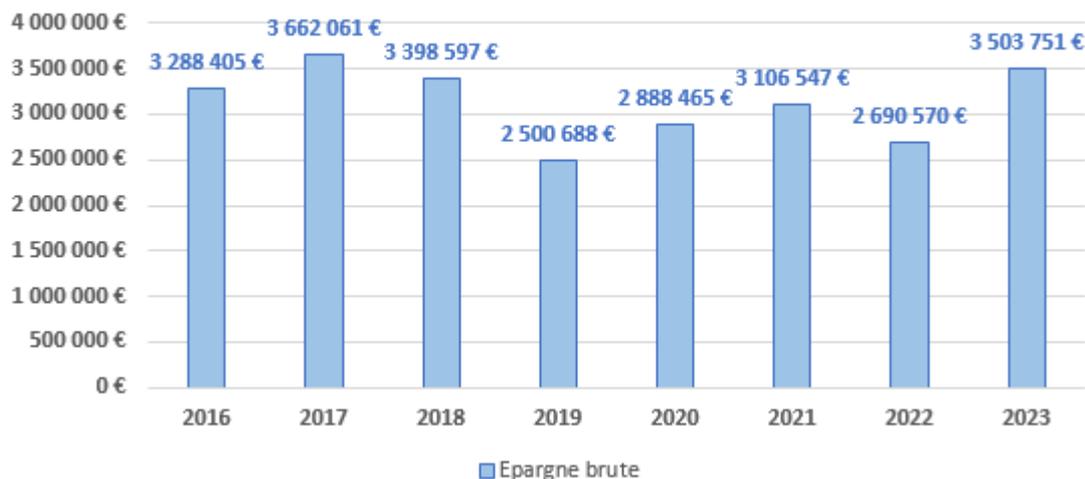
Il est précisé que cette présentation analytique (dépenses, recettes par service selon la nomenclature fonctionnelle) a pour but d'améliorer la lisibilité des comptes dans un souci de bonne gestion et de transparence. Elle ne consiste pas toutefois à une présentation selon une architecture LOLF dans la mesure où le produit issu de la fiscalité et des dotations n'est pas réparti dans chaque domaine.

4. Les épargnes 2023

MAYENNE COMMUNAUTE Exercice 2023			
RESSOURCES FISCALES PROPRES :		CHARGES A CARACTERE GENERAL :	
PRODUIT DE LA FISCALITÉ	16 239 245 €	Charges courantes	4 581 788 €
- Attribution de Compensation	-6 822 688 €	- variation de stocks du magasin du musée	-12 869 €
- Dotation de Solidarité Communautaire	-301 343 €		4 568 919 €
- Reversement de fiscalité	-94 868 €		
- FPIC prélèvement	-87 832 €		
	8 932 514 €		
RESSOURCES EXPLOITATION :		CHARGES DE PERSONNEL :	
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	11 990 831 €	Rémunérations et charges du personnel	17 607 355 €
PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 402 911 €	versement transport et cotisations CNFPT	257 122 €
	13 393 743 €	- indemnités journalières	-221 058 €
sous total produits flexibles	22 326 257 €		17 643 419 €
RESSOURCES INSTITUTIONNELLES :		SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :	1 832 222 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 364 221 €		
- Dotation Globale de Fonctionnement	2 414 688 €		
sous total produits rigides	5 778 909 €	AUTRES CHARGES DE GESTION :	406 604 €
PRODUITS DE GESTION	28 105 165 €	CHARGES DE GESTION	24 451 164 €
REMB Budgets annexes et Communes membres	11 173 536 €	REMB Budgets annexes et Communes membres	11 173 536 €
PRODUITS GESTION NETS (1)	16 931 629 €	CHARGES DE GESTION NETS (2)	13 277 628 €

ÉPARGNE DE GESTION 2023	(4) = (1) - (2) + (3)	3 654 002 €
Charges financières		-135 720 €
	(5)	-135 720 €
Produits exceptionnels (hors cessions)		18 715 €
- Charges exceptionnelles		-33 246 €
	(6)	-14 531 €
ÉPARGNE BRUTE 2023	(8) = (4) + (5) + (6)	3 503 751 €
RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 682 952 €
- Remb en Capital des emprunts	(9)	698 095 €
ÉPARGNE NETTE 2023	(10) = (8) - (9)	2 805 655 €

Le budget d'une collectivité locale s'articule autour d'un indicateur financier de référence : l'épargne brute. Celle-ci résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute permet d'alimenter le financement des investissements et rembourser sa dette existante. C'est un indicateur de « l'aisance » de la section de fonctionnement.

Epargne brute de 2016 à 2023

L'épargne brute de Mayenne Communauté (ou la capacité d'autofinancement brute) s'améliore nettement en 2023 grâce à la dynamique des recettes (fiscales essentiellement) et à la tenue des dépenses.

Cette épargne brute 2023 ressort à 3 503 751 €, elle équivaut à une épargne brute de 92 € par habitant de Mayenne Communauté. Comparativement au niveau régional (79 €/habitant) Mayenne Communauté se situe à un niveau performant.

Le taux d'épargne brute de Mayenne Communauté s'améliore en 2023 pour se situer à 12,5%. Il servira de base de calcul pour le versement de la DSC 2024 aux communes.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	13 324 082 €	14 456 844 €	23 466 473 €	22 713 686 €	23 081 743 €	24 239 927 €	26 796 092 €	28 105 165 €
Epargne brute	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465 €	3 106 547 €	2 690 570 €	3 503 751 €
Taux d'épargne brute	24,68%	25,33%	14,48%	11,01%	12,51%	12,82%	10,04%	12,5%

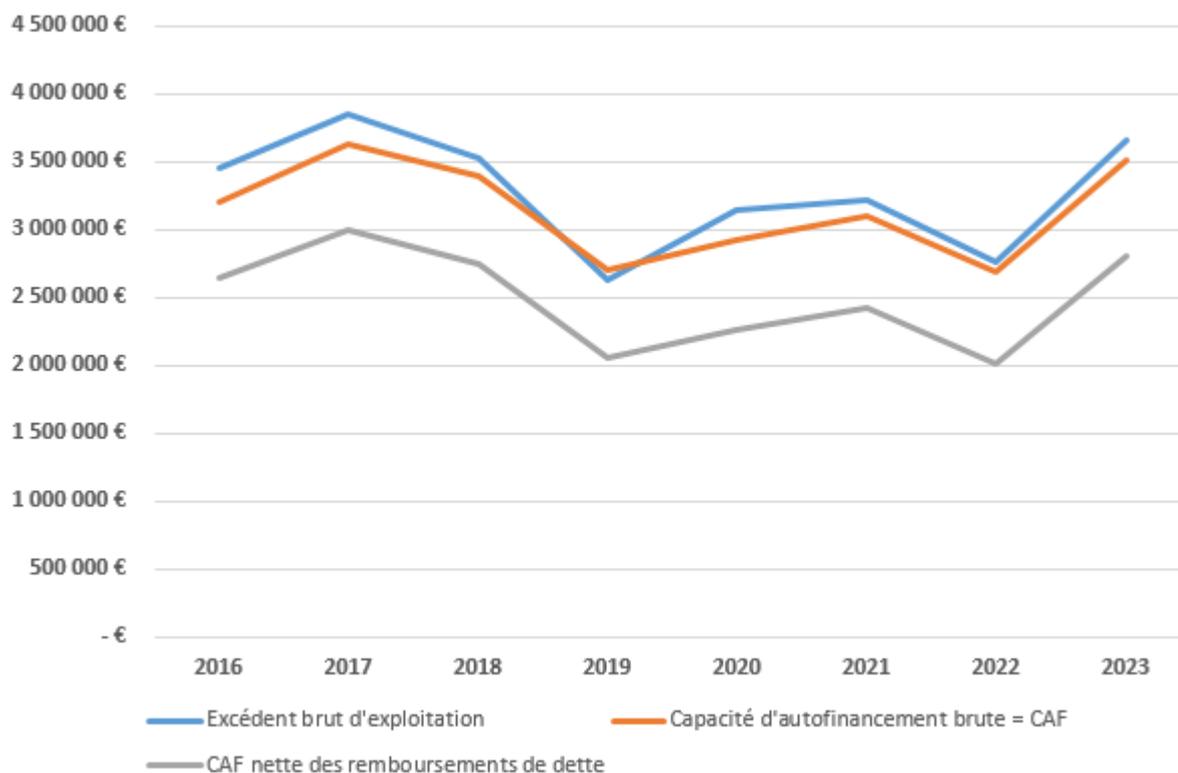
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent brut d'exploitation	3 446 403 €	3 846 577 €	3 525 180 €	2 631 756 €	3 140 169 €	3 219 016 €	2 760 983 €	3 654 002 €
Capacité d'autofinancement brute = CAF	3 204 693 €	3 621 610 €	3 391 037 €	2 701 133 €	2 927 217 €	3 095 879 €	2 690 570 €	3 503 751 €
CAF nette des remboursements de dette	2 648 678 €	2 995 711 €	2 751 726 €	2 052 354 €	2 266 445 €	2 422 509 €	2 004 038 €	2 805 655 €

L'épargne nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. Elle est une des composantes du financement disponible avec les subventions et dotations d'investissement et les cessions d'actifs.

L'épargne nette de Mayenne Communauté se situe à 2 805 655 € en 2023, elle s'améliore nettement profitant de l'évolution favorable de l'épargne brute et de la baisse annuelle du capital remboursé.

L'épargne nette par habitant de Mayenne Communauté ressort à 74 €. La strate ressort à 59 € au niveau régional. Mayenne Communauté se situe donc au dessus de la strate (référence fiche AEF 2023).

Évolution des épargnes depuis la création de Mayenne Communauté



4. La section d'investissement

a) les recettes 2023 = 4 449 944 € avec la reprise de résultat de 2022 de 452 723 € (hors restes à réaliser 2023)

Les recettes d'investissement permettent à la collectivité d'investir. Elles comprennent les recettes réelles (ayant donné lieu à encaissement) de 3 269 780 € et les opérations d'ordre (contrepartie des amortissements notamment) pour 1 180 164 €.

Les recettes réelles 2023 hors reprise de résultat 2022 se répartissent comme ci-après :

	RECETTES d'investissement	Crédits votés	Réalisés	Restes à réaliser	% de réalisation avec restes
Subventions d'équipement		2 986 961 €	918 286 €	1 931 254 €	95%
FCTVA		150 000 €	277 864 €		185%
Excédent de fonctionnement capitalisé (issu du besoin de financement de 2022)		1 362 316 €	1 362 316 €		100%
Taxe d'aménagement reversée (Pacte financier fiscal et solidaire)		142 489 €	142 489 €		100%
Emprunt		1 600 €	1 600 €		100%
Cautions		4 000 €	5 680 €		142%
Autres immobilisations financières		108 786 €	108 786 €		100%
Annulation de mandats sur exercice antérieurs			37 €		
Total des recettes réelles 2023		4 756 152 €	2 817 057 €	1 931 254 €	100%

Les **subventions** d'équipement perçues en 2023 se sont élevées à **918 286 €**.

La part du financement externe, y compris le FCTVA se situe à 27% en 2023 (20% en 2022).

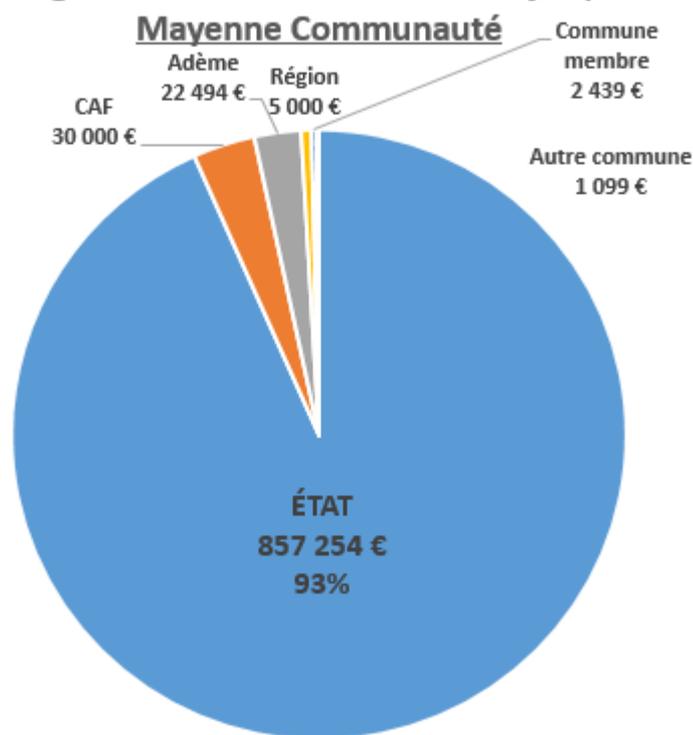
Le taux de réalisation 2023 des recettes réelles d'investissement ressort à 100%.

Les subventions 2023 de 918 961 € se répartissent par projet comme suit :

Domaine	Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
Culture	SOLDE 2022 FONDEC ETUDE PROSPECTIVE SPECTACLE VIVANT	5 000,00 €	REGION DES PAYS DE LA LOIRE
Pôle culturel de Lassay	CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE	789 818,00 €	ETAT - DRAC DES PAYS DE LA LOIRE
Mobilités	SUBVENTION ETUDE MOBILITES	22 494,00 €	ADEME
Mobilités	DETR 2021 POUR ETUDE MOBILITES	7 434,00 €	ETAT
Jeunesse	ACQUISITION DE L'ANCIENNE GARE pour la création d'un LOCAL JEUNES	30 000,00 €	CAF DE LA MAYENNE
Administration générale	FONDS DE CONCOURS DE LA VILLE PR ACQ MOBILIER DE BUREAU	2 438,52 €	VILLE DE MAYENNE
Administration générale	FONDS DE CONCOURS 2023 CENTRE D'INCENDIE LASSAY	1 099,00 €	COMMUNE DE CHEVAIGNE DU MAINE
Maison des alternants	FNADT 2022 2ème VERSEMENT	60 002,44 €	ETAT
	TOTAL GENERAL	918 285,96 €	

Comme en 2022, c'est l'Etat avec 857 254 € de soutiens versés (notamment pour le pôle culturel de Lassay) qui est le plus important financeur de Mayenne Communauté en 2023 (Région à 5 000 € et CAF à 30 000 €).

Origine des financements 2023 reçus par



Les **autres immobilisations financières** 2023 de 108 786 € concernent les excédents d'investissement dégagés en 2022 par les budgets annexes de zones d'activités des Haras (11 872 €), du Berry (5 753 €), et de Poirsac 3 (91 161 €).

A noter au titre de 2023, pour la première fois, la mise en application du pacte financier fiscal et

solidaire (2021/2026) avec le reversement de la taxe d'aménagement de la part de 7 communes membres (Mayenne, Aron, Parigné/Braye, St Fraimbault, Martigné/Mayenne, Lassay les Châteaux, La Haie Traversaine) perçue sur leurs zones d'activités pour un total de 142 489 €.

b) les dépenses d'Investissement 2023 = 5 985 847 €

Les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (4 480 708 €), le remboursement de la dette en capital (698 095 €), les prises en charge des déficits d'investissement des budgets des zones d'activités (464 750€), les remboursements de cautions (3 300 €) et les opérations d'ordre (338 994 €).

Répartition des dépenses d'équipement 2023 par nature :

	DÉPENSES d'équipement Crédits votés	Réalisés	Restes à réaliser	% de réalisation avec restes
Travaux en cours	13 898 676 €	688 566 €	1 207 583 €	14%
APCP centre aquatique	47 552 €	- €	47 552 €	100%
APCP pôle culturel et jeunesse intercommunal de Lassay	2 072 868 €	1 046 258 €	1 026 610 €	100%
Acquisition immobilière	1 321 530 €	539 321 €	180 821 €	54%
Acquisition mobilière	2 213 312 €	1 007 486 €	123 084 €	51%
Immobilisations incorporelles (études, logiciels, documents d'urbanisme)	709 950 €	146 956 €	213 204 €	51%
Titres et valeurs	105 000 €	- €	105 000 €	100%
Subventions d'équipement versées	2 159 388 €	1 052 122 €	1 009 835 €	95%
Total des dépenses d'équipement 2023	22 528 277 €	4 480 708 €	3 913 689 €	37%

Répartition des dépenses d'équipement 2023 par affectation :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Pôle santé Mayenne	10 000 €	4 892 €		
Abords pôle santé	15 641 €	248 €		
Contrat Local de Santé			423 €	
Logement IRSA				41 810 €
Sous total SANTÉ	25 641 €	5 140 €	423 €	41 810 €
Maîtrise d'œuvre construction La Vague		16 524 €	- €	
APCP La Vague	39 485 €	- €	- €	
Matériel pour La Vague	22 653 €	22 046 €	17 165 €	51 155 €
Travaux La Vague		15 182 €	162 431 €	- €
Abords La Vague	10 891 €	- €	- €	
Sous total LA VAGUE	73 030 €	53 751 €	179 596 €	51 155 €

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
APCP SCOT PLUI	34 293 €	- €	- €	
PLUI		25 166 €	19 346 €	11 637 €
GEMAPI contribution au SYBAMA	64 196 €	106 245 €	107 385 €	100 772 €
Plan Corps de Rue Simplifié contribution au TEM		20 557 €	9 330 €	10 908 €
Plan Climat Air Énergie Territorial			578 €	
OPAH Habitat PIG FART aide aux particuliers	65 000 €	61 465 €	64 442 €	22 567 €
PTRE Aides aux particuliers				1 000 €
PLH Aide aux communes		30 600 €	53 600 €	29 800 €
Habitat aide aux bailleurs sociaux	18 300 €	45 800 €	106 650 €	250 700 €
Petites villes de demain				9 744 €
ADS		1 132 €	1 168 €	734 €
PCAET				11 054 €
Barrages	46 200 €	- €	7 443 €	
Sous total HABITAT URBANISME ENVIRONNEMENT	227 989 €	290 965 €	369 942 €	448 915 €
Bocage		- €	- €	
Poirsac		19 276 €	- €	
Giratoire des Chevreuils		199 513 €	- €	
Autres zones	5 112 €	994 €	9 241 €	37 543 €
Acquisition de terrains futures ZA (Moulay)				522 108 €
Déviation RN 162	468 500 €	216 500 €	147 500 €	47 500 €
Gendarmeries	5 077 €	- €	- €	
Aide aux communes maintien derniers commerces	9 767 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Aide à l'immobilier d'entreprises	156 699 €	40 000 €	86 344 €	80 000 €
Aide compensation AML Agriculture et alimentation ZA des Chevreuils				45 931 €
SERE	126 341 €	13 513 €	18 869 €	1 392 €
Forum métiers d'arts	11 592 €	9 697 €	12 867 €	13 365 €
Immeuble hôtel d'entreprises Luminess		9 178 €	614 557 €	
Maison des alternants		204 600 €	48 651 €	520 292 €
Sous total ECONOMIE	783 087 €	717 270 €	942 029 €	1 272 131 €
Aire d'accueil gens du voyage	- €	21 864 €	1 548 €	14 627 €
Sous total AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	- €	21 864 €	1 548 €	14 627 €
Fonds de concours aux communes membres Pacte financier	30 631 €	- €	- €	442 610 €
Mobilier et informatique pour Administration générale	49 754 €	27 720 €	29 104 €	21 017 €
Véhicules pour administration générale		42 920 €	13 500 €	
Hôtel de Communauté			10 725 €	
France services		3 239 €	1 666 €	
Programmation projet Hôtel de Communauté	43 212 €	16 572 €	10 586 €	5 880 €
Etude patrimoine bâti		7 076 €	26 851 €	
Sous total ADMINISTRATION	123 597 €	97 528 €	92 432 €	469 507 €
Action culturelle		700 €	551 €	906 €
Musée du Château de Mayenne	32 064 €	129 640 €	84 508 €	11 363 €
Conservatoire de musique et danse	42 673 €	11 648 €	35 266 €	24 353 €
Réseau de lecture	16 325 €	21 525 €	4 722 €	10 751 €
Chapelle des Calvairiennes			20 096 €	
pôle culturel Le Grand Nord	16 096 €	19 047 €	32 475 €	42 233 €
Projet culturel et jeunesse à Lassay - programmation	9 281 €	23 072 €	10 740 €	6 540 €
APCP pôle culturel et jeunesse intercommunal de Lassay			627 132 €	1 046 258 €
Lieu de diffusion			24 894 €	56 897 €
Sous total CULTURE	116 439 €	205 632 €	840 384 €	1 199 301 €

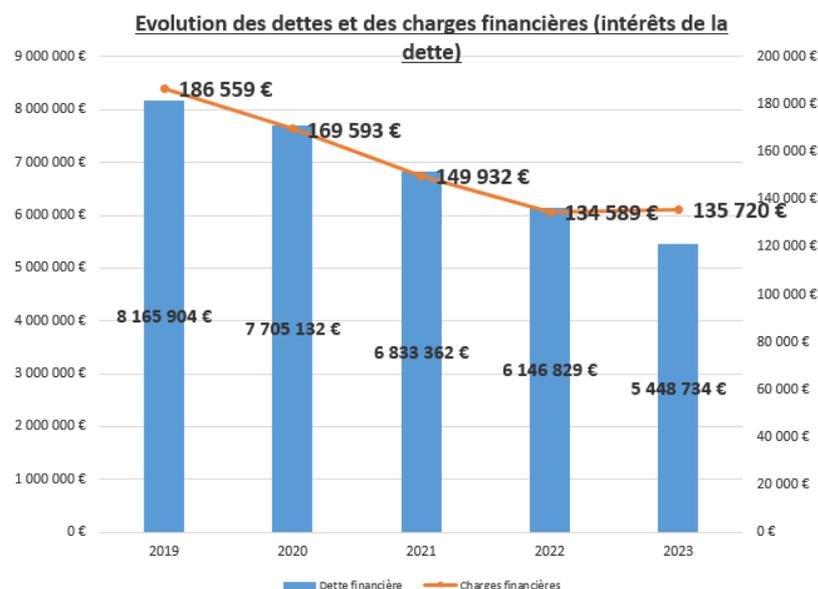
	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Relais Petite Enfance		16 €	- €	2 047 €
Animation jeunesse	1 198 €	7 988 €	7 427 €	16 666 €
Véhicule pour service commun jeunesse			18 345 €	
Local Jeunes Mayenne			103 604 €	166 270 €
Sous total ENFANCE JEUNESSE	1 198 €	8 004 €	129 376 €	184 983 €
Halte fluviale de Mayenne	5 581 €	- €	83 468 €	694 218 €
Circuits de randonnée		- €	- €	
Bateau promenade		- €	- €	6 480 €
Aire de campings car				4 356 €
Matériel pour camping		21 214 €	8 074 €	1 363 €
Maîtrise d'œuvre et travaux pour rénovation camping	222 024 €	805 326 €	73 063 €	12 857 €
Sous total TOURISME	227 604 €	826 541 €	164 605 €	719 274 €
Elaboration plan mobilité			63 938 €	1 798 €
Mobilité étude			53 755 €	
Matériel				353 €
Aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique				27 242 €
Pôle échange multimodal			120 €	49 613 €
Sous total TRANSPORT PUBLIC	- €	- €	117 813 €	79 005 €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 578 585 €	2 226 695 €	2 838 148 €	4 480 708 €

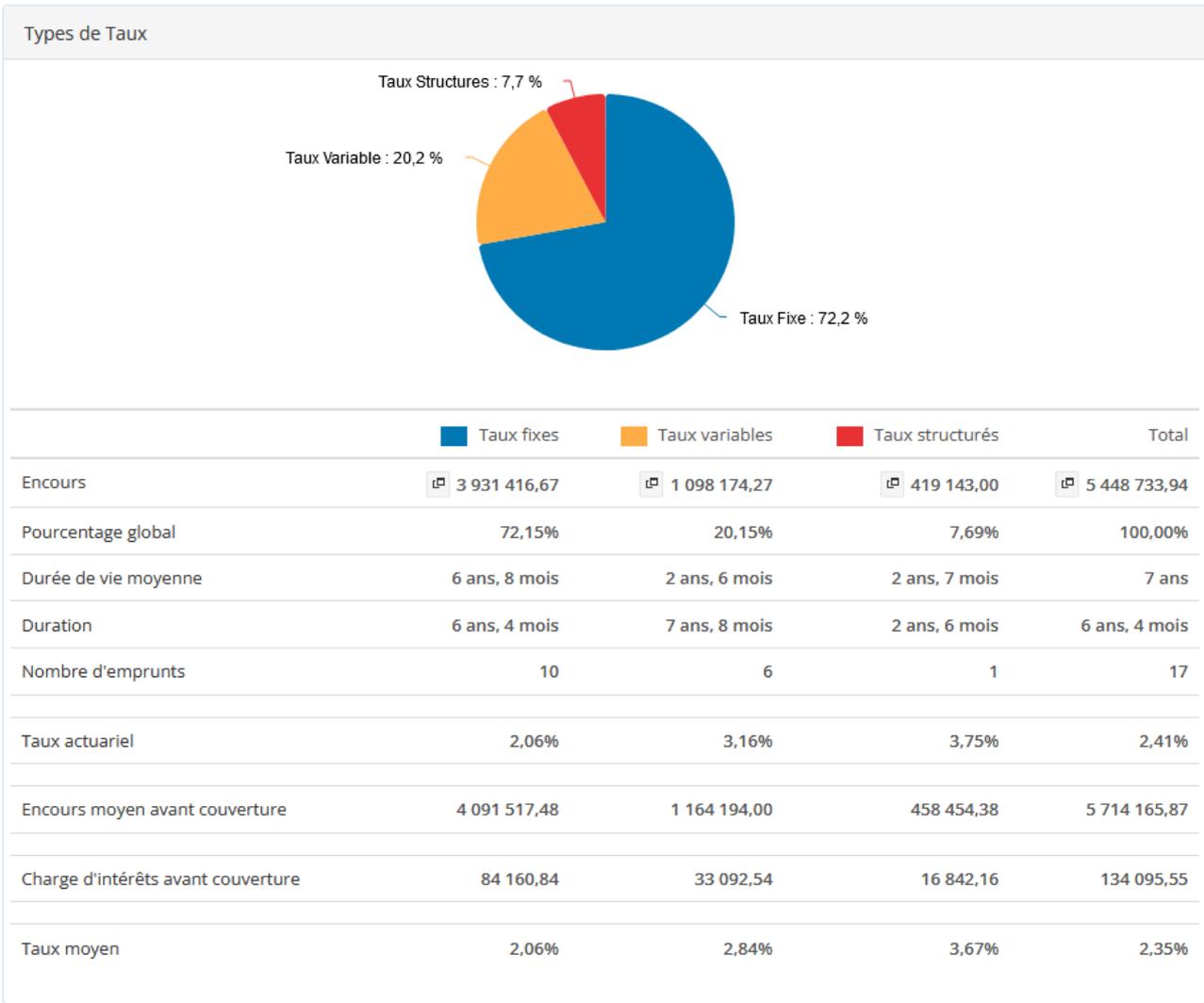
Notre taux d'exécution des dépenses d'équipement est faible (37% avec les restes à réaliser) et constitue une volonté de progression.

Les dépenses d'équipement 2023 ont concerné principalement le pôle culturel et jeunesse de Lassay (1 052 798 €), la Maison des Alternants (520 292 €), la halte fluviale de Mayenne (694 218 €), le local jeunesse de Mayenne (166 270 €), des acquisitions de terrains à Moulay notamment (522 108 €), des fonds de concours dans le cadre du pacte de solidarité versés à 8 communes (442 610 €), des soutiens aux bailleurs sociaux dans le cadre de leurs opérations de réhabilitation (250 700 €), des soutiens pour l'acquisition de vélos à assistance électrique versés à 270 particuliers (27 242 €).

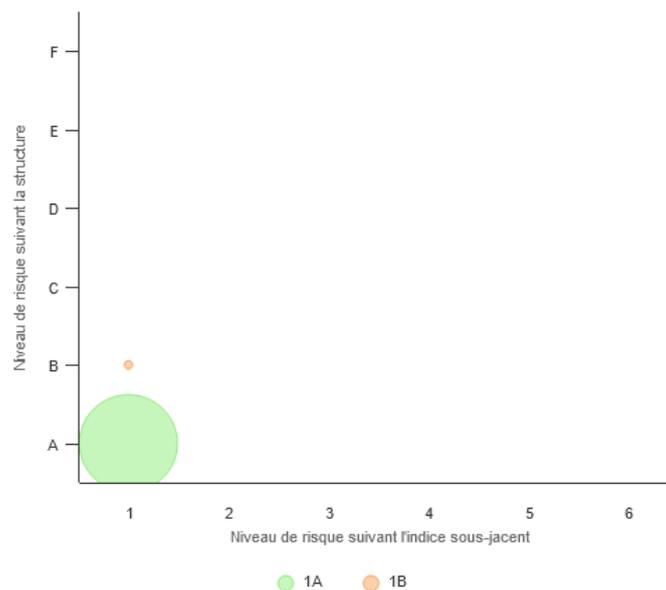
c) la dette directe du budget principal de Mayenne Communauté en 2023

L'encours de dette du budget principal représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Au 31/12/2022 cet encours est de **5 448 734 €**. Il est composé de 17 emprunts avec un taux moyen de l'exercice de 2,35% (2,09 % au 31/12/2022)





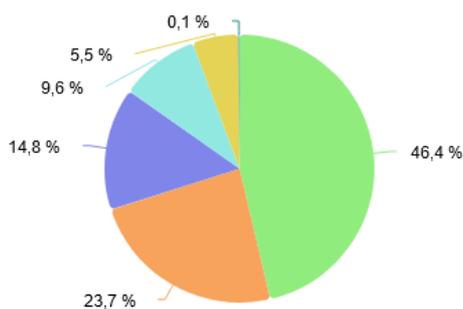
Charte Gissler

Classification de l'encours au 31/12/2023 en fin de journée
selon la charte Gissler

Catégorie	Encours au 31/12/2023	%
1-A	5 029 590,94	92,31 %
1-B	419 143,00	7,69 %
Total	5 448 733,94	100,00 %

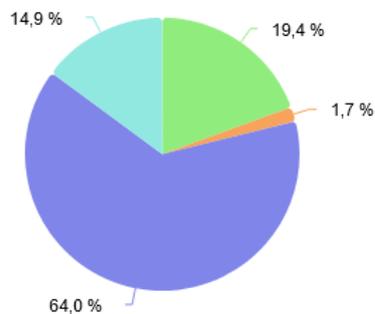
La charte Gissler a permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risques. Elle comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque. Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Caisse des Dépôts et Consignations	-	46,4	2 525 517,22
Société Générale	-	23,7	1 291 903,91
Caisse de Crédit Agricole	-	14,8	804 172,01
Caisse Française de Financement Local	-	9,6	520 882,61
Crédit Mutuel	-	5,5	298 431,17
Autres	-	0,1	7 827,02
TOTAL			5 448 733,94

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 057 426,22
5 - 10 ans	92 891,45
10 - 20 ans	3 489 260,06
20 - 30 ans	809 156,21
TOTAL	5 448 733,94

d) La capacité de désendettement de Mayenne Communauté au 31/12/2023

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il permet de répondre à la question : "en combien d'années la collectivité peut-elle rembourser la totalité de son encours en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut ? "

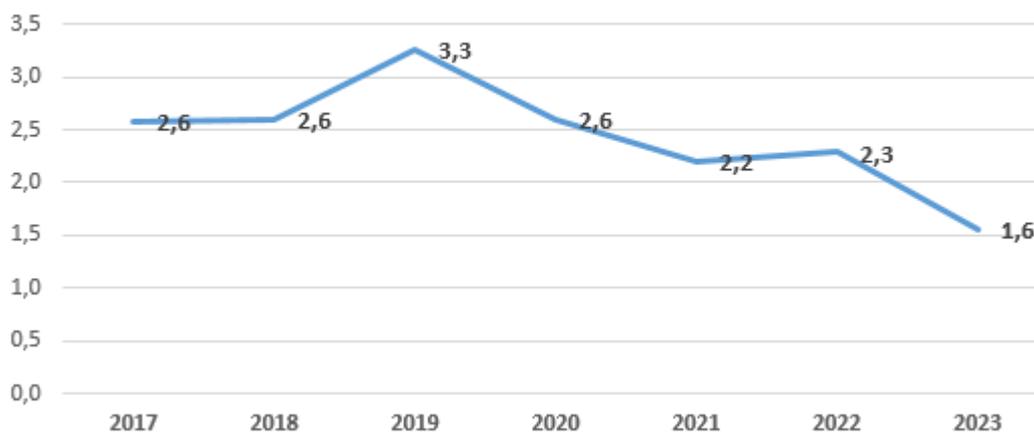
La capacité de désendettement, égale à l'encours de dette sur l'épargne brute, s'améliore pour se situer au 31/12/23 à **1,6 années**. Elle se situait un an plus tôt à 2,3 années.

Le désendettement et l'amélioration de notre épargne brute contribuent tous les 2 à la performance de notre ratio qui atteint son niveau le plus faible depuis la création de Mayenne Communauté.

L'évolution du ratio sur 7 années :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
ENCOURS DE DETTE	10 077 752 €	9 451 854 €	8 814 682 €	8 165 904 €	7 505 132 €	6 833 362 €	6 146 829 €	5 448 734 €
EPARGNE BRUTE	3 288 405 €	3 662 061 €	3 398 597 €	2 500 688 €	2 888 465 €	3 106 547 €	2 690 570 €	3 503 751 €
CAPACITE DE DESENETTEMENT	3,1	2,6	2,6	3,3	2,6	2,2	2,3	1,6

Évolution de la capacité de désendettement sur les 7 dernières années



5 .Tableau de synthèse

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution	2022/2023	2019/2023
Produits réels de fonctionnement	22 713 686	23 081 743	24 239 927	26 877 019	28 123 880		4,6 %	23,8 %
Charges réelles de fonctionnement	20 212 998	20 193 277	21 133 380	24 186 450	24 620 129		1,8 %	21,8 %
Capacité d'autofinancement brute	2 500 688	2 888 465	3 106 547	2 690 570	3 503 751		30,2 %	40,1 %
Capacité d'autofinancement nette	1 851 910	2 227 693	2 433 177	2 004 038	2 805 655		40,0 %	51,5 %
Dépenses d'équipement	1 625 893	2 152 638	2 216 695	2 851 595	4 499 248		57,8 %	176,7 %
Dettes financières	8 166 837	7 506 278	6 833 268	6 146 849	5 452 734		-11,3 %	-33,2 %
Fonds de roulement	15 051 303	16 407 584	17 910 344	17 924 687	17 236 327		-3,8 %	14,5 %
Trésorerie	15 880 543	17 407 602	18 362 369	17 862 904	18 557 911		3,9 %	16,9 %

Source : DDFIP document de valorisation financière et fiscale 2023